

En France, 1,2 million de personnels exercent leurs fonctions au titre de l'éducation nationale en 2023-2024 (2). Avec 852 000 personnes concernées, les enseignants sont les plus nombreux : 711 600 enseignant dans le secteur public et 140 000 dans le secteur privé sous contrat.

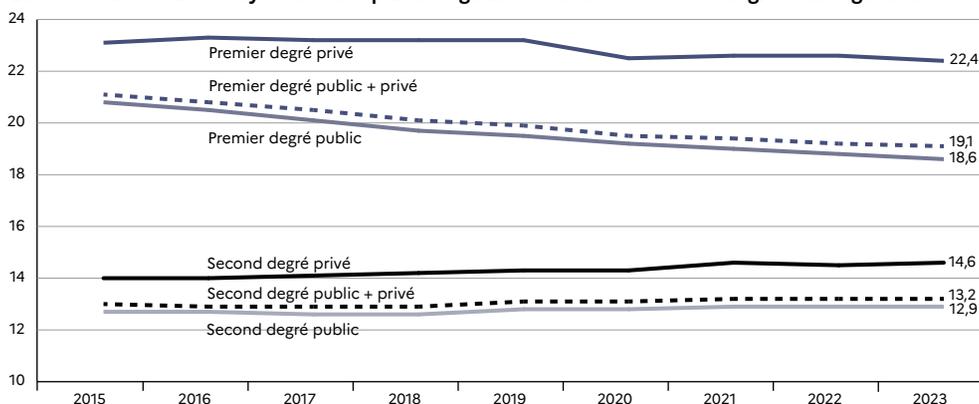
Dans le secteur public, le nombre d'enseignants a augmenté de 2,3% entre la rentrée 2015 et la rentrée 2020. Dans le secteur privé sous contrat, l'augmentation est plus limitée (+1,5%). Depuis 2021, les effectifs enseignants diminuent légèrement dans les deux secteurs d'enseignement (-1,6% entre la rentrée 2020 et la rentrée 2023).

À la rentrée 2023, le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 18,6 dans le premier degré public, en diminution depuis 2015 (1). Dans le premier degré privé, le

nombre d'élèves par enseignant est de 22,4, en légère diminution par rapport à la rentrée 2022. Ce ratio est beaucoup moins élevé dans le second degré : les élèves sont en moyenne 12,9 par enseignant dans le public et 14,6 dans le privé.

Les effectifs des personnels effectuant une mission autre que l'enseignement augmentent à nouveau à la rentrée 2023 (+2,5%), mais à un rythme moins élevé que sur la période 2015-2020 (+7,2% par an en moyenne). Les agents ayant une mission d'animation pédagogique sont ceux qui augmentent le plus en proportion (+5,2%), du fait de la création de bureaux des entreprises dans les lycées professionnels et d'un plus grand nombre de conseillers pédagogiques dans le premier degré. En effectif, ce sont les agents ayant une mission d'assistance éducative qui augmentent le plus entre 2022 et 2023 (+6 900; +3,8%).

1 Évolution du nombre moyen d'élèves par enseignant selon le secteur et le degré d'enseignement



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP

Lecture : en 2023, les élèves sont en moyenne 18,6 par enseignant dans le premier degré public.

Note : le nombre moyen d'élèves par enseignant correspond à l'effectif d'élèves divisé par le nombre d'enseignants en équivalents temps plein. Cet indicateur est une approche simplifiée des conditions d'accueil des élèves pour permettre des comparaisons internationales.

Précisions

Évolutions – Le panel des personnels issu de BSA est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Par conséquent, les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS. En effet, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec du décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage : c'est le cas cette année pour la répartition des AED entre mission d'assistance éducative et mission de soutien à l'enseignement.

Par ailleurs, les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des popula-

tions dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).

Du corps à la mission – Seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables, les données des personnels non enseignants du privé sous contrat n'étant pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Néanmoins les enseignants du public et du privé sous contrat assurant des missions non enseignantes sont pris en compte dans l'approche par mission retenue ici.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Évolution des effectifs de personnels par mission, et équivalents temps plein (ETP) consacrés à chaque mission en 2023-2024

	2015	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023 (%)	2023 Total des ETP consacrés à la mission (1)
Enseignement du premier degré public	320 532	330 959	329 233	326 471	324 633	-0,6	308 479
Enseignement en classe préélémentaire	79 649	78 515	78 719	78 026	77 139	-1,1	84 467
Enseignement en classe élémentaire	152 122	163 180	162 380	160 754	159 491	-0,8	173 348
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	43 635	40 456	39 811	37 977	37 272	-1,9	
Remplacement	27 359	29 931	29 482	30 669	31 500	2,7	31 703
Besoins spécifiques	17 767	18 877	18 841	19 045	19 231	1,0	18 962
Enseignement du second degré public	386 403	392 581	389 313	387 099	386 959	0,0	377 524
Enseignement sur classes attirées	354 513	357 286	354 362	351 742	351 662	0,0	342 414
Remplacement	18 975	21 746	21 290	21 566	21 315	-1,2	21 342
Documentation	8 956	8 930	8 936	8 873	8 938	0,7	8 701
Besoins spécifiques	3 959	4 619	4 725	4 918	5 044	2,6	5 067
Total enseignement du secteur public	706 935	723 540	718 546	713 570	711 592	-0,3	686 004
Enseignement du premier degré privé	44 568	45 233	44 668	44 075	43 999	-0,2	40 232
Enseignement en classe préélémentaire	10 569	10 421	10 279	10 094	10 049	-0,4	10 174
Enseignement en classe élémentaire	23 806	24 688	24 504	24 372	24 235	-0,6	24 127
Enseignement et direction d'école simultanée (2)	3 848	3 541	3 518	3 305	3 282	-0,7	
Remplacement	2 899	2 897	2 677	2 660	2 743	3,1	2 433
Besoins spécifiques	3 446	3 686	3 690	3 644	3 690	1,3	3 498
Enseignement du second degré privé	95 597	97 041	96 498	96 215	95 986	-0,2	88 691
Enseignement sur classes attirées	89 589	90 479	90 250	90 142	89 923	-0,2	83 211
Remplacement	3 341	3 728	3 401	3 225	3 173	-1,6	2 788
Documentation	2 122	2 112	2 096	2 083	2 092	0,4	1 899
Besoins spécifiques	545	722	751	765	798	4,3	793
Total enseignement du secteur privé (3)	140 165	142 274	141 166	140 290	139 985	-0,2	128 923
Soutien à l'enseignement	10 250	11 063	16 860	18 454	18 160	-1,6	12 194
Animation pédagogique	13 678	14 773	14 980	15 131	15 918	5,2	15 827
Assistance éducative (4)	80 923	174 592	177 863	180 359	187 210	3,8	127 824
Éducation (5)	22 174	22 394	22 234	22 280	22 417	0,6	21 871
Direction du premier degré	3 531	4 484	4 597	6 149	6 324	2,8	14 894
Direction du second degré	15 070	15 427	15 486	15 528	15 614	0,6	15 601
Inspection	3 548	3 682	3 717	3 770	3 823	1,4	3 898
Administration, logistique, santé et social	80 325	78 598	78 958	78 255	79 014	1,0	77 434
Total autres missions (non-enseignement)	229 499	325 013	334 695	339 926	348 480	2,5	289 543
Total personnels affectés	1 076 599	1 190 827	1 194 407	1 193 786	1 200 057	0,5	1 104 470
Aucune affectation (6)	12 177	11 420	11 076	11 324	11 799	4,2	
Ensemble des personnels	1 088 776	1 202 247	1 205 483	1 205 110	1 211 856	0,6	

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public + Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP

1. Les effectifs physiques des personnels sont affectés à leur mission principale, c'est-à-dire celle à laquelle ils consacrent le plus de temps. Cependant, de nombreux agents sont affectés sur plusieurs missions différentes. Les ETP consacrés à la mission sont donc la somme de tous les ETP que les personnels consacrent à cette mission, que ce soit leur mission principale ou non.
2. Sont classés dans cette catégorie les personnels chargés de la direction d'une école et qui sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré. Pour le total des ETP consacrés à la mission, cette catégorie est vide, car les ETP sont répartis entre la mission de direction du premier degré et les missions d'enseignement en classe préélémentaire ou élémentaire.
3. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par l'éducation nationale.
4. Les effectifs présentés concernent les personnes présentes au 30 novembre, et non celles ayant été présentes à un moment ou à un autre de l'année scolaire. Ce choix de concept joue en particulier sur les effectifs des populations dont le recrutement peut s'effectuer tout au long de l'année, et notamment ceux de certains personnels de vie scolaire (AED et AESH).
5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
6. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 1 200 057 agents affectés au 30 novembre 2023, 77 139 ont pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public.

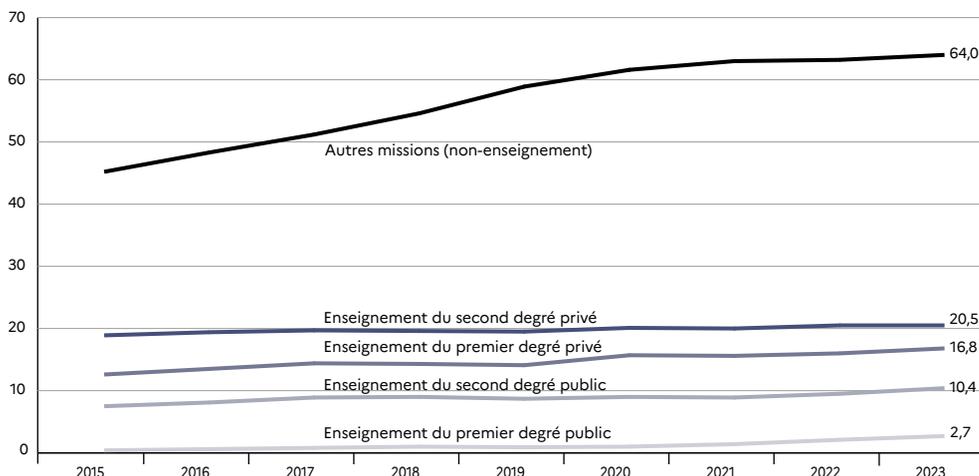
En 2023-2024, 1,2 million de personnes travaillent dans les secteurs public et privé sous contrat au titre du ministère chargé de l'éducation nationale (2). Parmi elles, 369 000 ont pour mission l'enseignement dans le premier degré (324 600 dans le public et 44 000 dans le privé sous contrat) : 23,7% enseignent en classe préélémentaire, 49,8% en classe élémentaire et 11,0% enseignent tout en étant également directeurs d'école. Parmi les enseignants du premier degré, 95,5% sont professeurs des écoles. Les agents **non titulaires** représentent 2,7% des enseignants dans le premier degré public, contre 16,8% dans le premier degré privé sous contrat (3).

Dans le second degré, 387 000 personnes enseignent dans le secteur public et 96 000 dans le secteur privé

sous contrat. La majorité (85%) sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP) ou des agrégés. Les non-titulaires sont plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20,5%) que dans le secteur public (10,4%).

Parmi les 348 500 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 7,0% sont titulaires d'un corps enseignant (ou assimilés). L'assistance éducative englobe à elle seule 187 200 personnes, exclusivement contractuelles. Par conséquent, la part des agents non titulaires dans l'ensemble des missions non enseignantes suit la même évolution que les effectifs de cette mission, avec une augmentation particulièrement importante de 2015 à 2020 (1).

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé sur toute la série), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public et privé sous contrat. RERS 2024, DEPP

Précisions

Pour un historique des effectifs par mission, se référer à la fiche 9.01.

Professeur des écoles – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du premier degré ».

Agrégé, certifié, PEPS, PLP – Voir « Glossaire » à « Corps enseignants du second degré ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2023-2024

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement du premier degré public	315 269	672		9		€	8 679		324 633
Enseignement en classe préélémentaire	75 577	197					1 365		77 139
Enseignement en classe élémentaire	156 299	305		€			2 886		159 491
Enseignement et direction d'école simultanée	37 196	61					15		37 272
Remplacement	27 428	85		€			3 986		31 500
Besoins spécifiques	18 769	24			7	€	427		19 231
Enseignement du second degré public	9 420	12	53 401	233 609	49 909	265	40 343		386 959
Enseignement sur classes attirées	5 939	12	52 261	217 184	48 744	248	27 274		351 662
Remplacement	26		1 004	7 250	651	15	12 369		21 315
Documentation			18	8 340	44		536		8 938
Besoins spécifiques	3 455		118	835	470	€	164		5 044
Total enseignement du secteur public	324 689	684	53 401	233 618	49 913	265	49 022		711 592
Enseignement du premier degré privé	36 591	30		€		€	7 376		43 999
Enseignement en classe préélémentaire	9 224	8					817		10 049
Enseignement en classe élémentaire	21 853	20					2 362		24 235
Enseignement et direction d'école simultanée	3 062						220		3 282
Remplacement							2 743		2 743
Besoins spécifiques	2 452	€		€	€		1 234		3 690
Enseignement du second degré privé	546		4 286	60 274	10 449	709	19 722		95 986
Enseignement sur classes attirées	175		4 285	58 560	10 342	676	15 885		89 923
Remplacement							3 173		3 173
Documentation	€			1 581	15		23		2 092
Besoins spécifiques	370		€	133	92	10	192		798
Total enseignement du secteur privé (4)	37 137	30	4 286	60 275	10 450	709	27 098		139 985
Soutien à l'enseignement	39	€					47	18 073	18 160
Animation pédagogique	9 439	9	317	1 899	2 233	9	1 840	172	15 918
Assistance éducative							35	187 175	187 210
Éducation (5)	326	€		8	€		8	22 069	22 417
Direction du premier degré	6 294	13					10	7	6 324
Direction du second degré	1 281		41	482	241		13	13 556	15 614
Inspection	113		67	21	63			3 559	3 823
Administration, logistique, santé et social	891	€	110	460	149	€	68	77 328	79 014
Total autres missions (non-enseignement)	18 383	30	535	2 870	2 690	12	2 021	321 939	348 480
Aucune affectation (6)	4 630	29	704	4 053	858	57	163	1 305	11 799
Ensemble des personnels	384 839	773	58 926	300 816	63 911	1 043	78 304	323 244	1 211 856

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité au 30 novembre. Public et Privé sous contrat. RERS 2024, DEPP

1. Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.

2. Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).

3. Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.

4. Uniquement les enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère chargé de l'éducation nationale.

5. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

6. Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Legende : parmi les 77 139 agents ayant pour mission l'enseignement en classe préélémentaire dans le secteur public, 75 577 sont des professeurs des écoles.

Note : € est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative. Par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 9.01).

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut par mission en 2023-2024, en %

		Titulaires ou assimilés	Non-titulaires	Total
Enseignement du public	Premier degré	97,3	2,7	100,0
	Second degré	89,6	10,4	100,0
Enseignement du privé	Premier degré	83,2	16,8	100,0
	Second degré	79,5	20,5	100,0
Autres missions (non-enseignement)	Soutien à l'enseignement ou animation pédagogique	41,2	58,8	100,0
	Assistance éducative	0,0	100,0	100,0
	Éducation	81,8	18,2	100,0
	Direction ou Inspection	99,9	0,1	100,0
	Administration, logistique, santé et social	85,3	14,7	100,0

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. RERS 2024, DEPP Public et Privé sous contrat.

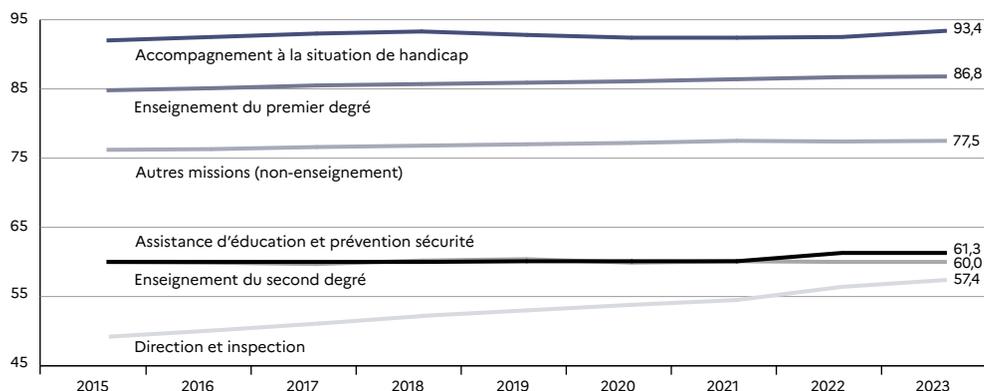
En 2023-2024, en France, 711 600 personnes enseignent dans le secteur public, 140 000 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 348 500 exercent d'autres missions que l'enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2)(3)(4).

Les femmes représentent 71,2% des enseignants du secteur public (86,1% dans le premier degré et 58,7% dans le second degré) et respectivement 73,7%, 92,3% et 65,2% dans le privé sous contrat. Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses que les enseignants à exercer à temps partiel ou incomplet (11,7% contre 5,7% dans le public, et 20,6% contre 17,3% dans le privé sous contrat).

Les femmes constituent 79,1% des personnels relevant de missions non enseignantes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (73,7%), d'administration et logistique (77,1%), d'éducation (79,3%) et d'assistance éducative (83,2%). Les missions sanitaires et sociales sont presque exclusivement féminines (95,4%). Comme dans l'enseignement, les femmes relevant de missions non enseignantes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (58,4% des femmes et, en particulier, 88,3% des assistantes éducatives).

Depuis 2015, la part des femmes reste stable sur la plupart des missions, hormis celles de direction ou d'inspection où elle augmente régulièrement chaque année (+8 points en huit ans) après avoir dépassé pour la première fois le seuil des 50% en 2016 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2015 et 2023, en %



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. Public + Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 9.01).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2023-2024

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	324 633	86,1	42,9	44,5	43,2	11,0	3,8	10,0
Professeurs des écoles	315 269	86,3	43,1	44,9	43,4	11,2	3,8	10,2
Instituteurs et autres titulaires	685	75,3	54,2	53,5	54,0	8,9	1,2	7,0
Non-titulaires	8 679	80,7	34,1	34,8	34,2	4,8	2,3	4,3
Enseignement d'élèves du second degré public	386 959	58,7	45,2	45,9	45,5	12,5	6,2	9,9
Professeurs de chaire supérieure	2 105	38,9	53,3	53,4	53,3	0,9	0,2	0,4
Professeurs agrégés	51 296	54,3	45,9	46,3	46,1	10,6	5,0	8,0
Professeurs certifiés	207 189	65,0	45,3	46,3	45,6	13,1	5,6	10,5
Professeurs d'EPS	26 420	41,3	43,9	42,1	42,9	10,2	4,9	7,1
Professeurs de lycée professionnel	49 909	50,6	48,2	49,5	48,8	7,7	3,3	5,5
Professeurs des écoles, instituteurs	9 432	68,5	43,9	46,7	44,8	4,4	1,5	3,5
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	265	50,9	61,7	62,1	61,9	15,6	4,6	10,2
Non-titulaires	40 343	52,3	40,9	41,4	41,1	21,5	16,0	18,9
Total	711 592	71,2	44,0	45,6	44,4	11,7	5,7	10,0

► Champ : France, ensemble des enseignants payés par l'éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le public, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2023-2024

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré privé	43 999	92,3	44,5	45,2	44,6	19,1	11,3	18,5
Professeurs des écoles et instituteurs	36 621	92,6	45,7	47,0	45,8	16,3	9,1	15,8
Autres assimilés titulaires (2)	€	€	€	€	€	€	€	€
Non-titulaires	7 376	91,0	38,9	37,8	38,8	33,2	20,2	32,0
Enseignement d'élèves du second degré privé	95 986	65,2	46,5	46,1	46,3	21,5	17,9	20,3
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 286	54,8	47,8	49,0	48,3	11,5	6,2	9,1
Professeurs certifiés	54 006	71,7	47,4	47,9	47,5	17,4	13,4	16,3
Professeurs d'EPS	6 268	37,6	45,1	44,8	44,9	12,4	9,1	10,3
Professeurs de lycée professionnel	10 449	63,7	49,3	50,3	49,7	13,1	9,5	11,8
Autres assimilés titulaires (2)	1 255	70,3	53,2	54,9	53,7	21,5	29,8	24,0
Non-titulaires	19 722	59,1	41,3	40,3	40,9	44,1	36,8	41,1
Total	139 985	73,7	45,7	46,0	45,8	20,6	17,3	19,7

► Champ : France (hors Mayotte), ensemble des enseignants payés par l'éducation nationale au titre de leur mission d'enseignement dans le privé sous contrat, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Dans le premier degré : professeurs certifiés ; dans le second degré : professeurs certifiés des écoles, instituteurs, professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif.

Note : € est un signe utilisé pour remplacer une valeur très petite, mais non nulle ou non significative.

4 Les personnels de la mission non enseignante en 2023-2024

	Effectifs		Âge moyen			Temps partiel ou incomplet (1)		
	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	18 160	73,7	24,7	26,3	25,1	73,7	67,2	72,0
Animation pédagogique	15 918	66,6	49,3	50,8	49,8	4,8	2,3	4,0
Assistance éducative	187 210	83,2	42,0	32,6	40,4	88,3	64,5	84,3
Éducation (2)	22 417	79,3	44,6	46,6	45,0	9,4	4,3	8,4
Direction (3)	21 938	58,1	51,3	51,6	51,4	0,8	0,3	0,6
Inspection	3 823	53,8	52,8	53,2	53,0	0,5	0,3	0,4
Administration, logistique	66 114	77,1	48,2	47,6	48,1	14,4	4,7	12,2
Santé et social	12 900	95,4	47,7	48,6	47,8	31,5	12,7	30,7
Total	348 480	79,1	43,5	40,6	42,9	58,4	33,8	53,3

► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris les directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement des secteurs public et privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 9.01).

En 2023-2024, les personnels de l'éducation nationale ont en moyenne 44 ans.

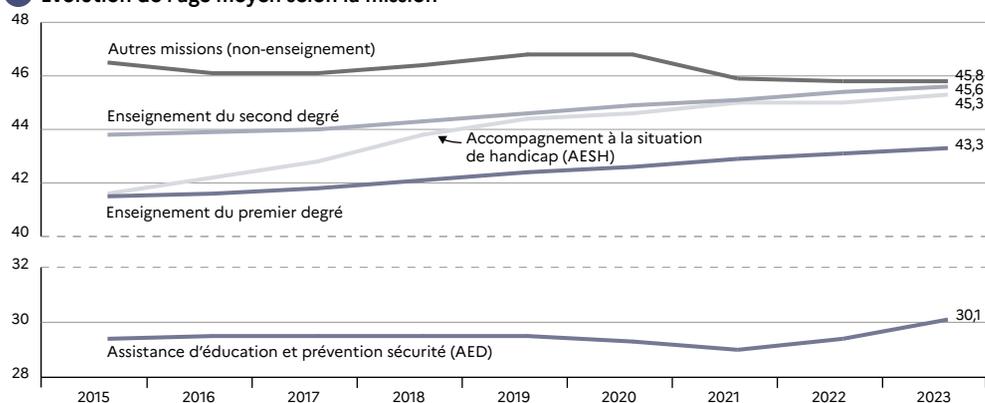
Quel que soit le secteur, les enseignants du premier degré sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues du second degré (43 ans contre 46 ans) (1). Les enseignants affectés dans le premier degré public sont généralement plus jeunes que ceux affectés dans le premier degré privé (respectivement 43 ans contre 45 ans), l'écart d'âges entre le public et le privé étant plus limité dans le second degré (2) (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative, ceux en charge d'assistance d'éducation ou

d'assistance prévention sécurité sont les plus jeunes : en moyenne 30 ans, contre 45 ans pour ceux chargés de l'accompagnement à la situation de handicap (4). À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 52 ans, soit sept ans de plus que celles relevant des autres missions non enseignantes (administratives, logistiques, sanitaires et sociales, soutien à l'enseignement, éducation) (5).

Depuis 2015, un vieillissement s'est opéré pour les personnels chargés de la mission d'accompagnement à la situation de handicap (+4 années en huit ans). Cette évolution est le reflet de la mise en œuvre de la sécurisation des parcours des AESH par le ministère.

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► France (hors Mayotte pour le privé), agents payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

Public + Privé sous contrat.

Note : par rapport à l'édition précédente, de légères modifications méthodologiques ont été apportées aux missions (cf. fiche 9.01).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

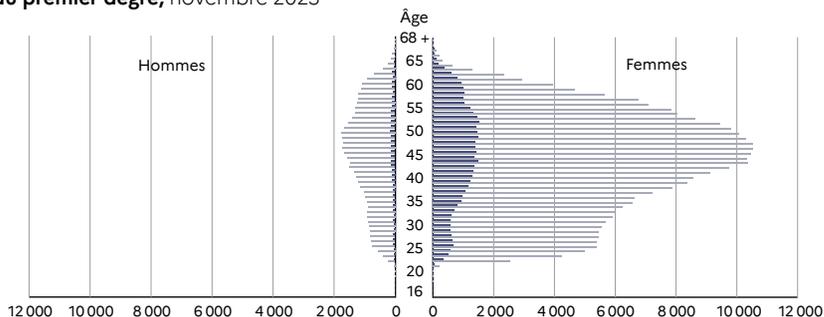
DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2023.

2 Enseignement du premier degré, novembre 2023

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,5 ans
Secteur privé : 45,2 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 42,9 ans
Secteur privé : 44,5 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 43,2 ans
Secteur privé : 44,6 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

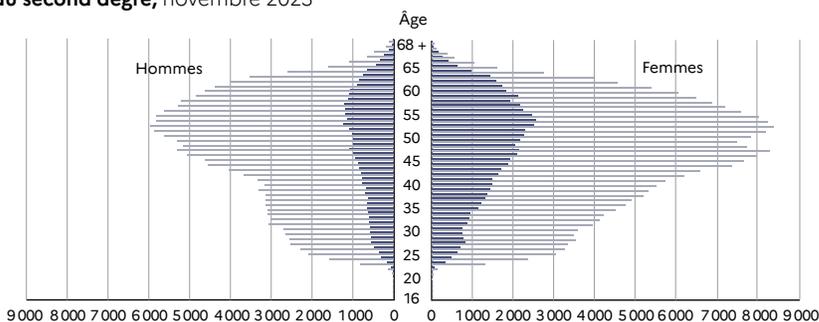
RERS 2024, DEPP

3 Enseignement du second degré, novembre 2023

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,9 ans
Secteur privé : 46,1 ans

Âge moyen femmes
Secteur public : 45,2 ans
Secteur privé : 46,5 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 45,5 ans
Secteur privé : 46,3 ans



► Champ : France (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

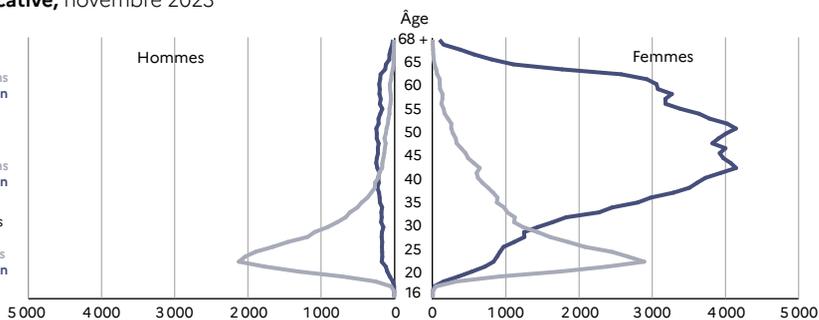
RERS 2024, DEPP

4 Assistance éducative, novembre 2023

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 28,7 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,1 ans

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,9 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,4 ans

Âge moyen hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,1 ans
Accompagnement à la situation
de handicap : 45,3 ans



► Champ : France, personnels relevant de la mission d'assistance éducative (voir « Précisions »).

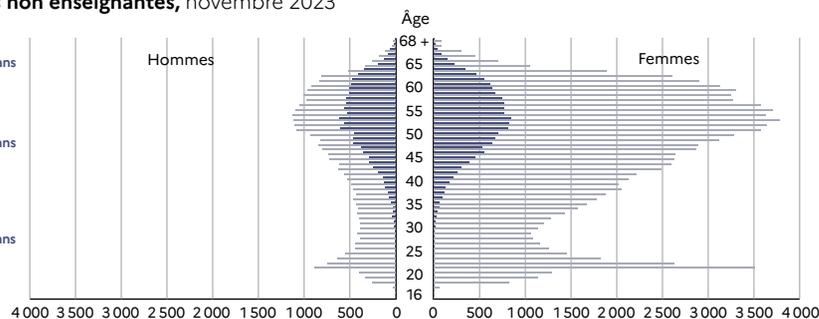
RERS 2024, DEPP

5 Autres missions non enseignantes, novembre 2023

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 51,9 ans
Autres missions
non enseignantes : 44,7 ans

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,5 ans
Autres missions
non enseignantes : 44,7 ans

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,7 ans
Autres missions
non enseignantes : 44,7 ans



► Champ : France, personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative, voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

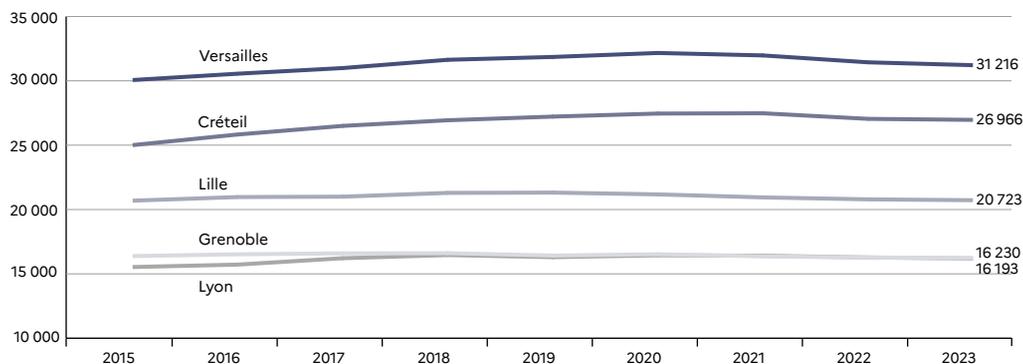
En 2023-2024, la répartition sur l'ensemble de la France des 324 600 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le premier degré public est très contrastée (2). La moitié des départements, notamment dans le centre et le sud-ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au nord de la France, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2015 à 2023, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil, Lyon et Versailles ont fortement crû de 2015 à 2020 puis ont baissé sur les trois dernières années, ce qui correspond à une hausse sur toute la période de respectivement 8%, 4% et 4%. Ceux de Lille et de Grenoble sont restés stables sur toute la période.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 2,7% en moyenne (3). La plupart des académies sont proches ou en-dessous de cette moyenne. Les académies de Nice, Créteil, Versailles et de Corse présentent une part d'enseignants non titulaires nettement plus élevée que la moyenne nationale. Celles de Guyane et Mayotte atteignent les taux les plus élevés (respectivement 13,3% et 28,2%).

Les enseignants titulaires du premier degré public sont 14,1% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les académies où la part des enseignants en début de carrière est la plus élevée sont la Guyane (27,6%), la Corse (17,7%) et celles de l'Île-de-France : Créteil (20,9%), Versailles (18,8%) et Paris (16,7%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2023. Les éventuelles activités de non-titulaires ou de non-enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignant du premier degré public, élémentaire, préélémentaire – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

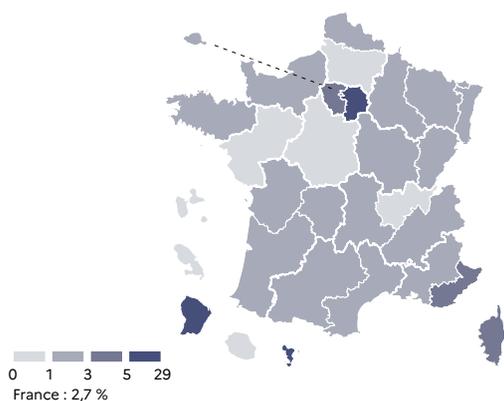
2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2023-2024

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	200	364	339	903	Nord	3 408	6 054	3 430	12 892	Paris	2 097	3 463	1 704	7 264
Hautes-Alpes	55	415	285	755	Pas-de-Calais	1 989	3 675	2 167	7 831	Charente	357	638	528	1 523
Bouches-du-Rh.	2 703	5 151	2 512	10 366	Lille	5 397	9 729	5 597	20 723	Charente-Marit.	572	1 221	920	2 713
Vaucluse	706	1 443	718	2 867	Corrèze	235	441	366	1 042	Deux-Sèvres	319	684	550	1 553
Aix-Marseille	3 664	7 373	3 854	14 891	Creuse	88	216	267	571	Vienne	432	889	638	1 959
Aisne	683	1 281	887	2 851	Haute-Vienne	340	764	488	1 592	Poitiers	1 680	3 432	2 636	7 748
Oise	1 082	2 023	1 484	4 589	Limoges	663	1 421	1 121	3 205	Ardennes	346	621	468	1 435
Somme	302	1 572	871	2 745	Ain	824	1 673	929	3 426	Aube	388	704	507	1 599
Amiens	2 067	4 876	3 242	10 185	Loire	831	1 640	869	3 340	Marne	676	1 287	855	2 818
Doubs	675	1 308	852	2 835	Rhône	2 551	4 837	2 039	9 427	Haute-Marne	218	352	355	925
Jura	233	500	447	1 180	Lyon	4 206	8 150	3 837	16 193	Reims	1 628	2 964	2 185	6 777
Haute-Saône	258	499	408	1 165	Aude	372	740	606	1 718	Côtes-d'Armor	127	1 314	597	2 038
Terr. de Belfort	167	311	224	702	Gard	882	1 713	898	3 493	Finistère	648	1 381	739	2 768
Besançon	1 333	2 618	1 931	5 882	Hérault	1 425	2 703	1 347	5 475	Ille-et-Vilaine	1 067	1 949	870	3 886
Dordogne	151	866	640	1 657	Lozère	36	194	169	399	Morbihan	440	968	537	1 945
Gironde	1 972	3 712	1 778	7 462	Pyrénées-Orient.	511	1 116	583	2 210	Rennes	2 282	5 612	2 743	10 637
Landes	200	986	584	1 770	Montpellier	3 226	6 466	3 603	13 295	Bas-Rhin	1 412	2 686	1 315	5 413
Lot-et-Garonne	332	620	509	1 461	Meurthe-et-Mos.	771	1 581	1 062	3 414	Haut-Rhin	945	1 740	1 053	3 738
Pyrénées-Atl.	565	1 073	860	2 498	Meuse	81	518	331	930	Strasbourg	2 357	4 426	2 368	9 151
Bordeaux	3 220	7 257	4 371	14 848	Moselle	1 202	2 403	1 625	5 230	Arrière	69	346	274	689
Allier	171	764	574	1 509	Vosges	390	741	617	1 748	Aveyron	59	550	427	1 036
Cantal	24	399	279	702	Nancy-Metz	2 444	5 243	3 635	11 322	Haute-Garonne	1 648	3 196	1 684	6 528
Haute-Loire	61	458	333	852	Loire-Atlantique	906	3 199	1 253	5 358	Gers	163	315	319	797
Puy-de-Dôme	553	1 440	946	2 939	Maine-et-Loire	687	1 278	794	2 759	Lot	132	265	291	688
Clermont-Ferrand	809	3 061	2 132	6 002	Mayenne	252	490	378	1 120	Hautes-Pyrénées	204	385	348	937
Corse-du-Sud	148	351	208	707	Sarthe	373	1 458	720	2 551	Tarn	248	837	476	1 561
Haute-Corse	129	427	261	817	Vendée	464	746	550	1 760	Tarn-et-Garonne	137	736	383	1 256
Corse	277	778	469	1 524	Nantes	2 682	7 171	3 695	13 548	Toulouse	2 660	6 630	4 202	13 492
Seine-et-Marne	2 949	6 334	2 144	11 427	Alpes-Maritimes	1 260	2 430	1 266	4 956	Yvelines	2 066	3 890	1 851	7 807
Seine-Saint-Denis	2 140	3 979	2 212	8 331	Var	1 242	2 423	1 173	4 838	Essonne	2 080	4 053	1 715	7 848
Val-de-Marne	2 011	3 858	1 339	7 208	Nice	2 502	4 853	2 439	9 794	Hauts-de-Seine	2 230	3 640	1 340	7 210
Créteil	7 100	14 171	5 695	26 966	Calvados	224	2 043	749	3 016	Val-d'Oise	2 384	4 224	1 743	8 351
Côte-d'Or	517	1 104	903	2 524	Eure	775	1 452	968	3 195	Versailles	8 760	15 807	6 649	31 216
Nièvre	196	350	367	913	Manche	498	950	594	2 042	France	72 840	150 093	83 746	306 679
Saône-et-Loire	558	1 116	929	2 603	Orne	292	511	345	1 148	hors DROM				
Yonne	378	685	640	1 703	Seine-Maritime	1 524	2 921	1 877	6 322	Guadeloupe	619	1 124	874	2 617
Dijon	1 649	3 255	2 839	7 743	Normandie	3 313	7 877	4 533	15 723	Guyane	755	1 735	676	3 166
Ardèche	115	711	483	1 309	Cher	302	564	515	1 381	Martinique	453	1 062	716	2 231
Drôme	604	1 157	782	2 543	Eure-et-Loir	571	1 063	634	2 268	Mayotte	674	2 137	477	3 288
Isère	1 590	3 039	1 750	6 379	Indre	199	370	363	932	La Réunion	1 798	3 340	1 514	6 652
Savoie	474	878	676	2 028	Indre-et-Loire	683	1 287	797	2 767	DROM	4 299	9 398	4 257	17 954
Haute-Savoie	1 114	2 005	852	3 971	Loir-et-Cher	301	679	536	1 516	Total	77 139	159 491	88 003	324 633
Grenoble	3 897	7 790	4 543	16 230	Loiret	871	1 707	878	3 456					
					Orléans-Tours	2 927	5 670	3 723	12 320					

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.
Note : « Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire.
 La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

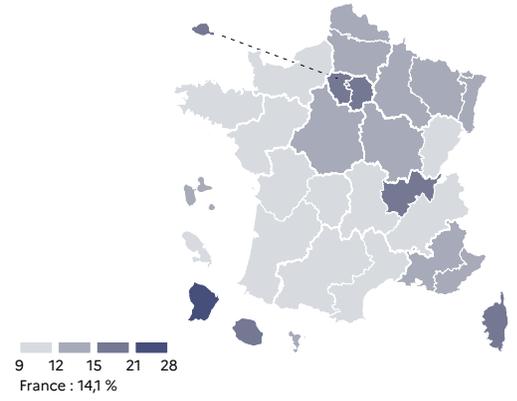
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2023-2024, en %



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2023-2024, en %



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

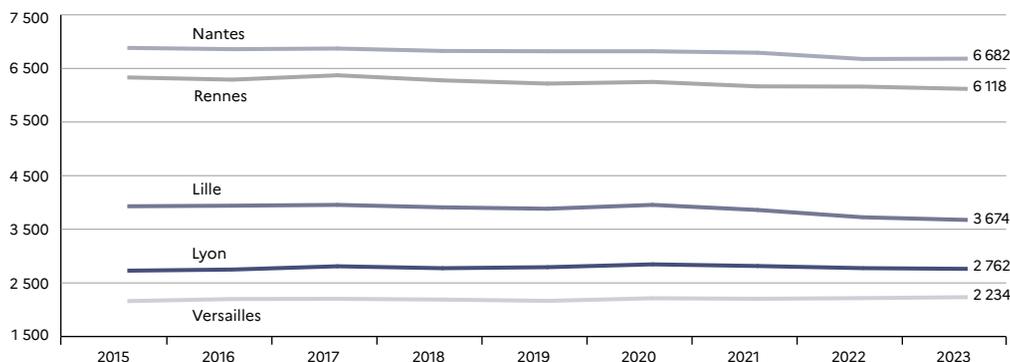
Dans le premier degré privé sous contrat, 44 000 personnes enseignent en 2023-2024 en France (2). Ces enseignants sont inégalement répartis entre les départements : plus de la moitié des départements accueillent moins de 300 d'entre eux. Outre Mayotte où il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (14). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2015 à 2023, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En huit ans, les effectifs des académies de Lyon et Versailles ont crû respectivement de 1% et 3% alors qu'ont diminué ceux de Lille (-6%), Rennes (-3%) et Nantes (-3%).

Dans le premier degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 16,8% (3). Cette part atteint 47,2% dans l'académie de la Martinique. Les deux académies qui présentent proportionnellement le moins de non-titulaires sont celles où leurs effectifs sont les plus élevés, celles de Rennes (12,4%) et de Nantes (13,7%).

Globalement, 11,3% des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est la plus élevée dans les académies de Créteil (26,9%) et Paris (25,5%), tandis qu'elle est seulement de 6,8% dans l'académie de Poitiers.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France (hors Mayotte) au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2023. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Élémentaire, enseignant assimilé titulaire, préélémentaire – Voir « Glossaire » à « Corps enseignant du privé sous contrat ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

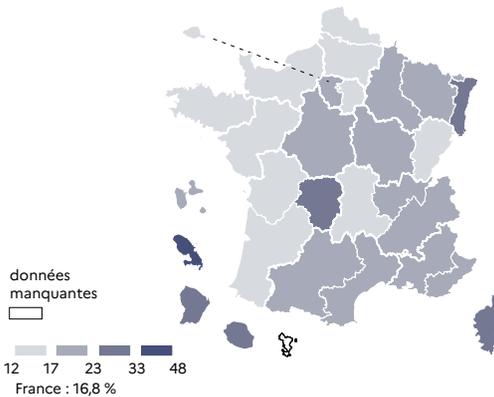
2 Répartition des enseignants du premier degré privé sous contrat par académie et département en 2023-2024

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	27	12	47	Nord	762	1 560	465	2 787	Paris	426	989	205	1 620
Hautes-Alpes	12	34	10	56	Pas-de-Calais	234	509	144	887	Charente	36	77	51	164
Bouches-du-Rh.	253	604	217	1 074	Lille	996	2 069	609	3 674	Charente-Marit.	40	91	67	198
Vaucluse	70	177	51	298	Corrèze	19	43	11	73	Deux-Sèvres	75	173	68	316
Aix-Marseille	343	842	290	1 475	Creuse	4	6	4	14	Vienne	56	121	52	229
Aisne	48	128	45	221	Haute-Vienne	23	51	25	99	Poitiers	207	462	238	907
Oise	65	142	55	262	Limoges	46	100	40	186	Ardennes	20	59	26	105
Somme	104	217	66	387	Ain	78	190	87	355	Aube	32	71	24	127
Amiens	217	487	166	870	Loire	196	426	210	832	Marne	73	182	78	333
Doubs	52	139	45	236	Rhône	381	879	315	1 575	Haute-Marne	10	25	6	41
Jura	22	75	25	122	Lyon	655	1 495	612	2 762	Reims	135	337	134	606
Haute-Saône	15	39	11	65	Aude	32	60	28	120	Côtes-d'Armor	11	622	207	840
Terr. de Belfort	13	37	19	69	Gard	97	204	104	405	Finistère	347	820	359	1 526
Besançon	102	290	100	492	Hérault	146	311	170	627	Ille-et-Vilaine	547	1 045	434	2 026
Dordogne	5	77	32	114	Lozère	36	71	37	144	Morbihan	444	897	385	1 726
Gironde	148	368	196	712	Pyrénées-Orient.	41	118	60	219	Rennes	1 349	3 384	1 385	6 118
Landes	4	93	49	146	Montpellier	352	764	399	1 515	Bas-Rhin	47	171	109	327
Lot-et-Garonne	29	89	25	143	Meurthe-et-Mos.	45	141	69	255	Haut-Rhin	30	155	68	253
Pyrénées-Atl.	203	401	213	817	Meuse	7	45	13	65	Strasbourg	77	326	177	580
Bordeaux	389	1 028	515	1 932	Moselle	51	133	101	285	Arrière	0	41	16	57
Allier	30	71	35	136	Vosges	25	68	28	121	Aveyron	10	203	84	297
Cantal	0	50	14	64	Nancy-Metz	128	387	211	726	Haute-Garonne	156	329	116	601
Haute-Loire	69	188	95	352	Loire-Atlantique	671	1 249	512	2 432	Gers	22	57	25	104
Puy-de-Dôme	87	211	82	380	Maine-et-Loire	401	853	418	1 672	Lot	6	43	22	71
Clermont-Ferrand	186	520	226	932	Mayenne	115	265	130	510	Hautes-Pyrénées	28	64	39	131
Corse-du-Sud	9	20	6	35	Sarthe	14	309	133	456	Tarn	55	144	80	279
Haute-Corse	2	15	3	20	Vendée	441	779	392	1 612	Tarn-et-Garonne	11	95	29	135
Corse	11	35	9	55	Nantes	1 642	3 455	1 585	6 682	Toulouse	288	976	411	1 675
Seine-et-Marne	91	291	80	462	Alpes-Maritimes	114	223	82	419	Yvelines	149	416	112	677
Seine-Saint-Denis	92	194	63	349	Var	63	169	118	350	Essonne	80	208	90	378
Val-de-Marne	120	302	82	504	Nice	177	392	200	769	Hauts-de-Seine	207	501	122	830
Créteil	303	787	225	1 315	Calvados	110	242	86	438	Val-d'Oise	81	207	61	349
Côte-d'Or	55	128	49	232	Eure	48	126	57	231	Versailles	517	1 332	385	2 234
Nièvre	15	29	11	55	Manche	105	231	78	414	France hors DROM	9 791	23 687	9 483	42 961
Saône-et-Loire	51	107	36	194	Orne	56	137	65	258	Guadeloupe	56	130	41	227
Yonne	36	64	30	130	Seine-Maritime	129	340	137	606	Guyane	44	74	21	139
Dijon	157	328	126	611	Normandie	448	1 076	423	1 947	Martinique	32	98	86	216
Ardèche	4	277	140	421	Cher	21	52	23	96	La Réunion	126	246	84	456
Drôme	80	185	86	351	Eure-et-Loir	44	134	53	231	DROM (1)	258	548	232	1 038
Isère	139	330	149	618	Indre	9	36	15	60	Total	10 049	24 235	9 715	43 999
Savoie	47	95	57	199	Indre-et-Loire	62	183	91	336					
Haute-Savoie	131	289	121	541	Loir-et-Cher	37	83	33	153					
Grenoble	401	1 176	553	2 130	Loiret	66	162	44	272					
					Orléans-Tours	239	650	259	1 148					

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.
 1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.
 Note : « Préél. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe de maternelle. « Élém. » regroupe le personnel chargé d'enseigner dans une classe d'élémentaire. La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficulté, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'école cumulant des missions de direction et d'enseignement.

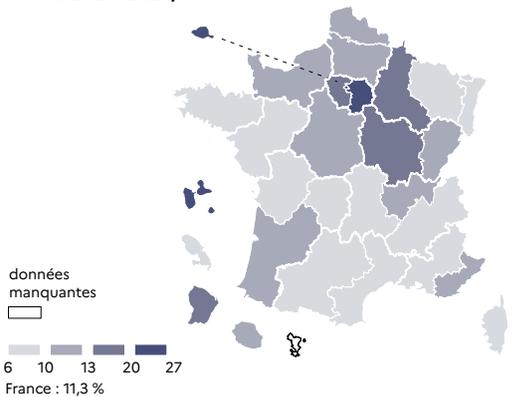
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé en 2023-2024, en %



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2023-2024, en %



► **Champ** : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

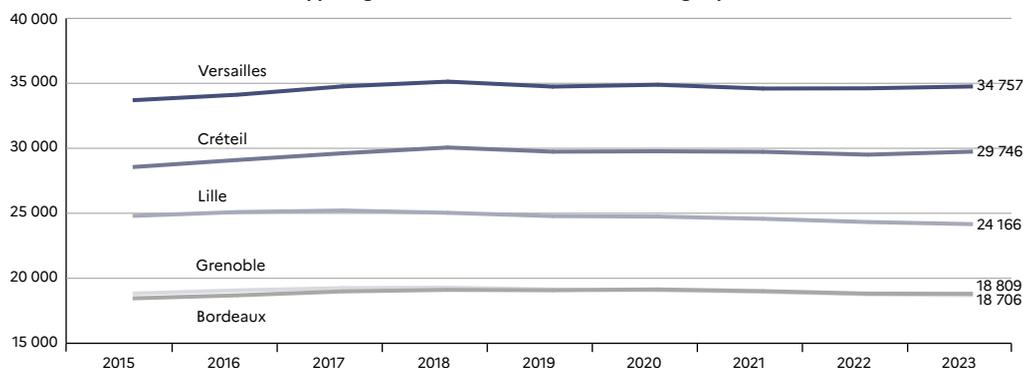
En 2023-2024, la répartition sur l'ensemble de la France des 387 000 agents chargés d'une mission d'enseignement dans le second degré public est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants, totalisant à elles seules un quart des effectifs : Versailles (34 800), Créteil (29 700) et Lille (24 200). À l'inverse, l'académie comptant le moins d'enseignants est la Corse, avec moins de 2 000 enseignants.

Entre 2015 et 2023, les académies de Créteil, Versailles et Bordeaux ont vu leurs effectifs progresser (respectivement de 4%, 3% et 2% sur toute la période), tandis que ceux de l'académie de Lille ont diminué de 3% et ceux de Grenoble sont restés stables (1).

Dans le second degré public, un enseignant sur dix est non titulaire (3). Cette part est même inférieure à 7,0% dans les académies de Dijon, de Strasbourg et de Normandie, tandis qu'elle atteint 52,0% à Mayotte. L'académie de Guyane compte également une part importante de non-titulaires (29,5%).

Les enseignants titulaires du second degré dans le secteur public sont 10,8% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté en tant que titulaires d'un corps enseignant (4). Les académies accueillant le plus d'enseignants en début de carrière sont surtout concentrées en Île-de-France, à savoir les académies de Créteil (23,3%) et de Versailles (22,4%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public



► Champ : les cinq plus grandes académies de France au regard de leurs effectifs d'agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte. Outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2023. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2023.

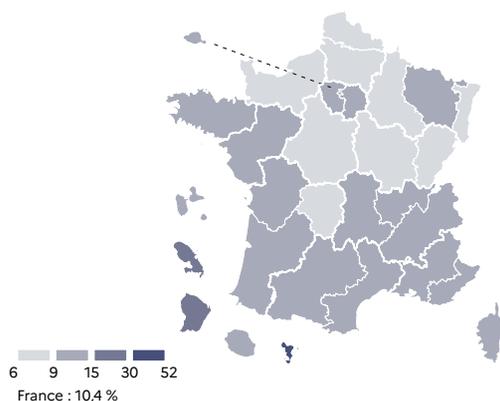
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 ^e degré
Clermont-Ferrand	913	4 297	978	192	4	804	7 188
Grenoble	2 851	11 394	2 123	370	13	1 955	18 706
Lyon	3 100	10 161	2 072	424	7	1 815	17 579
Auvergne-Rhône-Alpes	6 864	25 852	5 173	986	24	4 574	43 473
Besançon	921	4 278	958	203	5	627	6 992
Dijon	1 135	5 811	1 083	218	6	601	8 854
Bourgogne-Franche-Comté	2 056	10 089	2 041	421	11	1 228	15 846
Bretagne (Rennes)	1 855	8 724	1 797	345	11	1 496	14 228
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 869	9 577	1 848	455	7	1 212	14 968
Corse	180	1 251	244	49	2	243	1 969
Nancy-Metz	1 645	8 360	1 876	442	13	1 413	13 749
Reims	912	4 679	1 082	215	6	662	7 556
Strasbourg	1 893	6 726	1 517	342	7	765	11 250
Grand Est	4 450	19 765	4 475	999	26	2 840	32 555
Amiens	1 214	7 519	1 847	384	13	857	11 834
Lille	2 483	15 362	3 757	705	21	1 838	24 166
Hauts-de-France	3 697	22 881	5 604	1 089	34	2 695	36 000
Créteil	4 541	17 647	3 230	533	8	3 787	29 746
Paris	3 395	4 863	1 054	94	3	1 419	10 828
Versailles	5 922	20 680	3 698	607	9	3 841	34 757
Île-de-France	13 858	43 190	7 982	1 234	20	9 047	75 331
Normandie	2 252	12 248	2 490	492	21	1 138	18 641
Bordeaux	2 638	11 202	2 586	457	17	1 909	18 809
Limoges	529	2 682	594	95	1	324	4 225
Poitiers	1 164	6 182	1 266	261	5	881	9 759
Nouvelle-Aquitaine	4 331	20 066	4 446	813	23	3 114	32 793
Montpellier	2 132	9 925	2 020	385	9	1 614	16 085
Toulouse	2 423	10 361	2 241	352	19	1 683	17 079
Occitanie	4 555	20 286	4 261	737	28	3 297	33 164
Pays de la Loire (Nantes)	2 000	10 297	2 165	457	9	1 633	16 561
Aix-Marseille	2 435	10 281	2 202	367	14	1 853	17 152
Nice	1 624	7 526	1 405	301	9	1 238	12 103
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 059	17 807	3 607	668	23	3 091	29 255
France hors DROM	52 026	222 033	46 133	8 745	239	35 608	364 784
Guadeloupe	266	2 170	634	143	13	443	3 669
Guyane	103	1 544	538	173	2	988	3 348
Martinique	173	1 663	567	98	3	449	2 953
Mayotte	73	1 171	373	77	1	1 833	3 528
La Réunion	760	5 028	1 664	196	7	1 022	8 677
DROM	1 375	11 576	3 776	687	26	4 735	22 175
France	53 401	233 609	49 909	9 432	265	40 343	386 959

► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

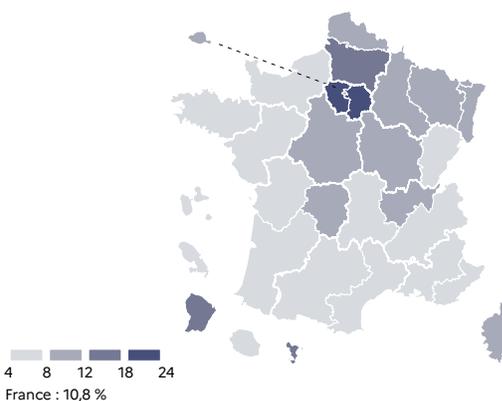
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2023-2024, en %



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2023-2024, en %



► Champ : France, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

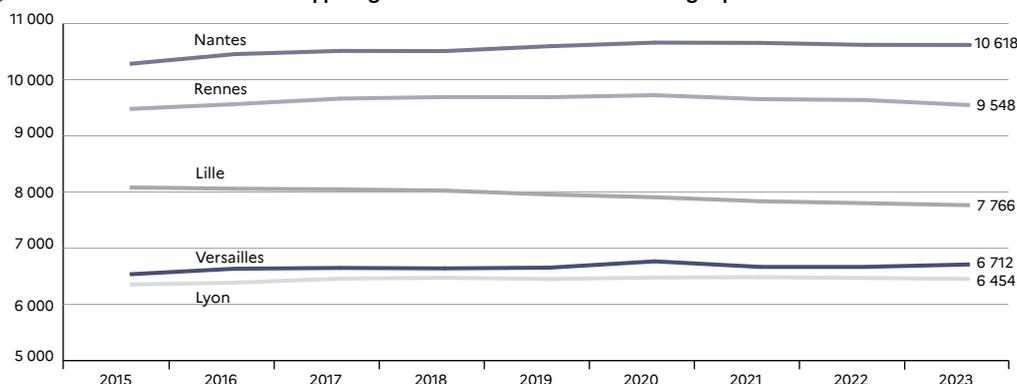
En 2023-2024, dans l'enseignement privé sous contrat du second degré, 96 000 enseignants effectuent leur service en France, hors Mayotte. Les enseignants certifiés et les enseignants d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63% des effectifs (2). La Corse est l'académie de France métropolitaine qui compte le moins d'enseignants du second degré privé sous contrat (107).

De 2015 à 2023, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué différemment (1). Les effectifs des académies de Nantes et Versailles ont crû de 3% et ceux de Lyon de 2%. À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 4% et ceux de Rennes sont stables.

Dans le second degré privé sous contrat, la part des enseignants non titulaires est de 20,5% (3). Elle est la plus faible dans deux académies de l'Ouest (13,3% à Rennes et 15,5% à Nantes), mais également dans l'académie de Nice, où elle atteint 13,9%. *A contrario*, dans l'académie de Guyane, un enseignant sur deux est non titulaire (48,5%).

Les enseignants assimilés titulaires du second degré privé sous contrat sont 13,0% à avoir moins de cinq ans d'ancienneté (4). Trois académies accueillent plus de 15,0% de jeunes enseignants : Paris, Lyon et Guyane. À l'opposé, les deux académies où les enseignants récemment titularisés sont les moins nombreux sont celles de Corse et de Martinique (respectivement 9,3% et 9,4%).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé sous contrat



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Les effectifs peuvent légèrement varier d'une édition à l'autre de RERS, car le panel des personnels est recalculé chaque année sur la base des données de gestion actualisées. Or, il arrive que des modifications des bases de gestion soient effectuées avec plusieurs années de décalage (corrections d'erreurs notamment). En outre, le calcul des indicateurs statistiques s'affine toujours davantage.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, les enseignants des sections de technicien supérieur (STS) et ceux des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté – Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant assimilé titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2023. Les éventuelles activités de non-titulaires ou de non-enseignants ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du privé sous contrat, missions des personnels – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître

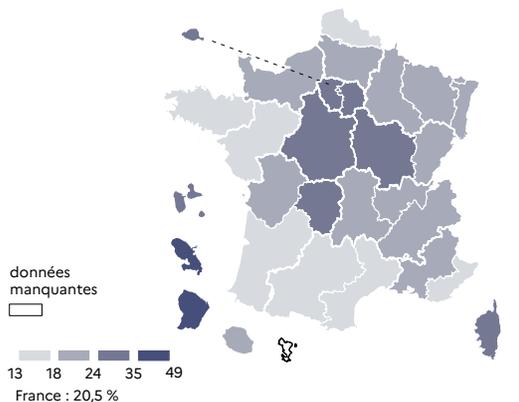
2 Les enseignants du second degré privé sous contrat par corps et par académie en 2023-2024

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement, MACD	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 ^e degré
Clermont-Ferrand	79	1 219	218	16	25	370	1 927
Grenoble	199	3 102	656	31	26	1 048	5 062
Lyon	413	3 958	714	36	43	1 290	6 454
Auvergne-Rhône-Alpes	691	8 279	1 588	83	94	2 708	13 443
Besançon	17	814	160	14	3	297	1 305
Dijon	49	894	231	10	4	380	1 568
Bourgogne-Franche-Comté	66	1 708	391	24	7	677	2 873
Bretagne (Rennes)	342	6 663	1 114	98	62	1 269	9 548
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	69	1 503	291	12	19	723	2 617
Corse	6	72	1	0	2	26	107
Nancy-Metz	71	1 411	367	5	36	504	2 394
Reims	37	887	234	12	6	333	1 509
Strasbourg	143	1 146	134	6	8	364	1 801
Grand Est	251	3 444	735	23	50	1 201	5 704
Amiens	47	1 396	195	10	20	507	2 175
Lille	277	4 996	961	29	110	1 393	7 766
Hauts-de-France	324	6 392	1 156	39	130	1 900	9 941
Créteil	121	2 199	230	3	22	1 380	3 955
Paris	474	2 588	186	10	34	1 410	4 702
Versailles	451	4 022	238	20	50	1 931	6 712
Île-de-France	1 046	8 809	654	33	106	4 721	15 369
Normandie	119	2 658	616	13	33	911	4 350
Bordeaux	177	2 720	534	32	25	658	4 146
Limoges	13	327	39	4	1	124	508
Poitiers	60	1 156	206	14	4	359	1 799
Nouvelle-Aquitaine	250	4 203	779	50	30	1 141	6 453
Montpellier	149	2 036	466	29	18	519	3 217
Toulouse	191	2 387	465	34	43	673	3 793
Occitanie	340	4 423	931	63	61	1 192	7 010
Pays de la Loire (Nantes)	413	7 230	1 184	77	71	1 643	10 618
Aix-Marseille	200	2 647	607	14	28	847	4 343
Nice	117	1 297	199	7	9	262	1 891
Provence-Alpes-Côte d'Azur	317	3 944	806	21	37	1 109	6 234
France hors DROM	4 234	59 328	10 246	536	702	19 221	94 267
Guadeloupe	10	214	89	2	0	117	432
Guyane	2	92	28	2	0	117	241
Martinique	7	228	33	1	2	146	417
La Réunion	33	412	53	5	5	121	629
DROM	52	946	203	10	7	501	1 719
France (hors Mayotte)	4 286	60 274	10 449	546	709	19 722	95 986

► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

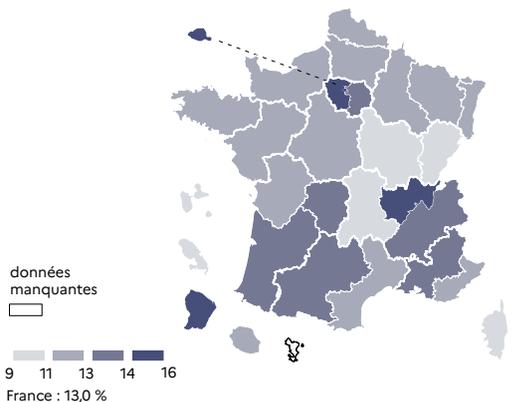
RERS 2024, DEPP

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2023-2024, en %



► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

4 Part des enseignants titulaires du second degré privé ayant moins de cinq ans d'ancienneté en 2023-2024, en %



► Champ : France (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé sous contrat, rémunérés par l'éducation nationale et en activité au 30 novembre 2023.

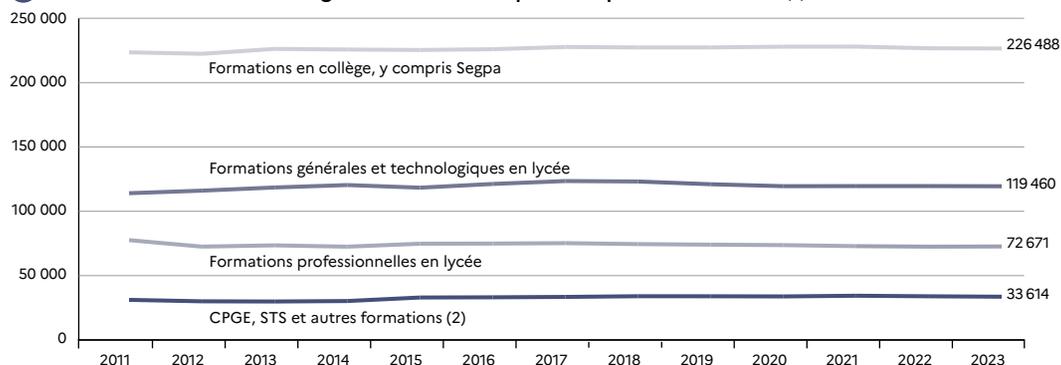
9.09 Les enseignants du second degré par niveau de formation

Entre les rentrées 2022 et 2023, les effectifs d'enseignants sont stables pour les formations de niveau collège (y compris Segpa), les formations générales et technologiques et les formations professionnelles en lycée (1).

À la rentrée 2023, la moitié des 360 300 enseignants des établissements du second degré public sont en charge d'une formation en collège, 26,0% d'une formation générale et technologique en lycée et 16,4% d'une formation professionnelle en lycée (2). Cette répartition est comparable dans le secteur privé sous contrat qui compte 91 900 enseignants : 49,2% assurent une formation au collège (y compris Segpa), 28,0% une formation générale et technologique et 14,9% une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les enseignants certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (79,5% du corps enseignant dans le public et 76,2% dans le privé sous contrat) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (63,3% et 75,3%). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par des professeurs de lycée professionnel (PLP) : 73,7% dans le public et 64,5% dans le privé. Dans ce type de formation, la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (18,3% dans le public et 26,2% dans le privé sous contrat). Les formations en STS sont assurées à 6,1% par des professeurs non titulaires dans le public contre 22,5% dans le privé.

1 Évolution du nombre d'enseignants des secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

Précisions

Population concernée – Enseignants en charge d'élèves à l'année.

Corps enseignants du privé sous contrat, corps enseignants du second degré public, temps de travail des agents de l'éducation – Voir « Glossaire ».

Source
DEPP, bases relais.

2 Répartition des enseignants du secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2023-2024 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3) (%)
Professeurs de chaire supérieure	ε		10	2 074	5	ε	2 091	0,6	38,9	0,4
Agrégés	11 828	446	27 850	4 743	5 412	84	50 363	14,0	54,3	7,9
Certifiés et assimilés	144 145	3 900	59 399	124	10 928	176	218 671	60,7	61,5	10,0
PLP	3 717	43 432	268	ε	1 391	106	48 913	13,6	50,5	5,4
Autres titulaires (4)	7 794	412	53	ε	ε	25	8 286	2,3	67,8	3,5
Total titulaires	167 483	48 190	87 579	6 942	17 738	393	328 324	91,1	58,8	8,8
Total non-titulaires	13 751	10 765	6 185	9	1 150	146	32 006	8,9	50,4	0,7
Ensemble	181 234	58 954	93 764	6 951	18 888	539	360 330	100,0	58,0	8,1
Part (en %)	50,3	16,4	26,0	1,9	5,2	0,1	100,0			

► **Champ : France.**

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 11 828 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 38,9%.

RERS 2024, DEPP

3 Répartition des enseignants du secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2023-2024 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (3) (%)
Professeurs de chaire supérieure	ε		6	111	ε	ε	122	0,1	27,9	0,8
Agrégés	830	40	1 915	937	497	9	4 228	4,6	55,1	5,9
Certifiés et assimilés	34 477	1 155	19 337	163	3 551	59	58 742	63,9	67,6	9,8
PLP	896	8 843	306	ε	456	24	10 526	11,5	63,7	7,7
Autres titulaires (4)	680	87	80	ε	14		861	0,9	74,1	9,6
Total titulaires	36 883	10 124	21 644	1 213	4 522	93	74 479	81,0	66,3	9,3
Total non-titulaires	8 383	3 592	4 052	15	1 316	77	17 435	19,0	58,5	0,5
Ensemble	45 265	13 716	25 696	1 228	5 838	170	91 914	100,0	64,8	7,6
Part (en %)	49,2	14,9	28,0	1,3	6,4	0,2	100,0			

► **Champ : France.**

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

3. Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.

4. Quasiment exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

RERS 2024, DEPP

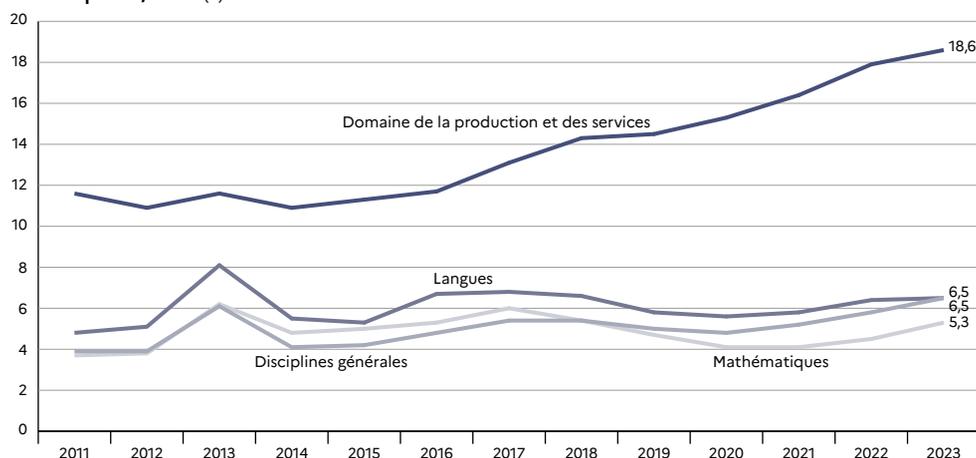
À la rentrée scolaire 2023, dans les établissements du second degré, 360 300 enseignants sont en charge d'élèves à l'année dans le secteur public et 91 900 dans le secteur privé sous contrat (2). Dans le secteur public, 77,4% d'entre eux enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.), 12,0% des disciplines dans le domaine de la production et 8,1% dans celui des services. Dans le public, le groupe de disciplines de postes « langues » est le plus important avec 56 600 enseignants, devant les « lettres » (56 400) et les « mathématiques » (45 700).

Les femmes sont majoritaires dans les disciplines générales (61,5% dans le public et 66,8% dans le privé sous contrat) ou dans le domaine des services (64,9% dans

le public et 73,6% dans le privé), mais minoritaires dans le domaine de la production (29,1% dans le public et 37,2% dans le privé). Dans le public, la part des femmes est très importante pour les « langues » et les « lettres » (respectivement 82,9% et 79,2%), mais elles sont minoritaires en philosophie (38,9%).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines des services (21,4%) et de la production (16,7%) que dans les disciplines générales (6,5%). Cette proportion a fortement augmenté depuis 2011 dans les domaines de la production et des services (1). Depuis la rentrée 2020, la tendance est aussi à la hausse pour les disciplines générales, mais de manière plus mesurée.

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de disciplines, en % (1)



► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attitrées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Regroupement des disciplines – Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe « lettres » comprend

principalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

2 Les enseignants par groupe de disciplines en 2023-2024 (1)

	Secteur public								Secteur privé sous contrat		
	Formations en collège y.c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales ou technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé sous contrat	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	8	3 812	356	66	10	4 253	38,9	6,5	1 207	44,5
Lettres	31 500	12 680	9 948	712	1 445	92	56 376	79,2	8,1	14 246	83,3
<i>dont : lettres modernes</i>	25 626	114	8 258	396	1 141	48	35 582	83,0	5,3	9 977	86,0
<i>lettres classiques</i>	4 871	€	1 563	316	83	8	6 783	82,1	4,3	807	83,0
Langues	34 634	360	18 662	1 152	1 800	27	56 635	82,9	6,5	15 625	87,1
<i>dont : anglais</i>	20 122	53	9 814	623	1 429	20	32 061	82,4	5,1	8 724	86,9
<i>espagnol</i>	9 187	173	5 599	252	253	€	15 467	84,6	7,5	4 370	88,7
<i>allemand</i>	3 383	50	1 830	203	71	€	5 540	84,0	5,4	1 644	87,4
Histoire-géographie	18 300	14	10 688	387	76	12	29 476	49,6	5,0	8 105	55,6
Sciences économiques et sociales	€	€	4 198	137	12	€	4 355	49,4	5,6	1 404	54,9
Mathématiques	24 358	6 746	12 094	1 631	803	31	45 663	44,5	5,3	11 596	55,5
Physique-chimie	9 296	16	9 665	1 464	1 217	13	21 671	42,8	6,9	5 416	51,0
Biologie-géologie	10 216	6	6 721	151	6	7	17 107	65,5	5,2	4 673	71,7
Éducation musicale	6 196	€	206	5	€	€	6 417	55,0	13,9	1 706	58,7
Arts plastiques	6 007	22	532	26	17	€	6 607	70,2	10,1	1 819	76,5
Éducation physique et sportive	21 080	3 646	5 425	92	5	13	30 261	41,2	4,8	7 503	36,0
Total disciplines générales	161 591	23 502	81 951	6 111	5 449	215	278 820	61,5	6,5	73 300	66,8
Domaines de la production											
Technologie	7 875	98	3 272	12	3 149	21	14 427	14,1	12,2	3 089	21,6
Sciences techniques industrielles	€	8	593	€	€	€	606	11,9	0	76	14,5
Génie industriel (2)	414	3 121	18	€	176	20	3 748	25,1	22,1	370	27,8
Génie chimique	€	87	€	€	13	€	101	36,6	15,8	8	50,0
Génie civil	683	1 750	€	€	81	7	2 524	14,4	25,4	164	19,5
Génie thermique	97	862	€	€	75	€	1 038	3,5	20,1	144	7,6
Génie mécanique	168	4 236	19	13	269	21	4 726	5,0	15,3	708	11,0
Génie électrique	41	3 026	21	€	240	7	3 336	5,2	16,0	744	5,2
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 220	4 034	53	€	238	9	5 553	83,2	17,3	1 267	89,4
Métiers des arts appliqués	89	2 231	385	18	947	9	3 678	67,8	21,8	1 038	66,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	302	151	900	11	545	65	1 974	64,5	20,1	414	73,2
Hôtellerie : techniques culinaires	52	1 341	123	0	116	€	1 632	19,2	22,4	386	14,8
Total domaines de la production	10 942	20 937	4 804	647	5 852	161	43 343	29,1	16,7	8 408	37,2
Domaines des services											
Informatique, télématique	€	€	277	39	126	€	443	13,8	6,8	84	25,0
Industries graphiques	€	167	€	€	72	€	240	41,3	35,4	31	41,9
Autres activités : conduite, navigation	€	672	€	€	€	€	673	10,9	17,2	86	19,8
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	8	454	22	€	73	6	564	44,3	40,2	115	48,7
EFS-Employé technique des collectivités (3)	20	€	€	€	€	€	24	83,3	37,5	19	79,0
Paramédical et social, soins personnels	12	2 447	823	€	417	81	3 780	90,4	18,9	1 879	94,3
Économie et gestion	367	9 156	5 683	152	6 543	22	21 922	64,7	22,0	6 667	70,9
Hôtellerie : services, tourisme	26	996	145	€	345	€	1 513	53,7	14,3	348	49,1
Total domaines des services	436	13 896	6 949	192	7 575	110	29 159	64,9	21,4	9 229	73,6
Enseignement spécialisé	8 265	619	59	11	53	9 008	69,0	5,1	977	75,3	
Ensemble	181 234	58 954	93 764	6 951	18 888	539	360 330	58,0	8,9	91 914	64,8

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

1. Uniquement les enseignants chargés d'élèves à l'année. Ces enseignants sont un peu plus nombreux que les « enseignants sur classes attirées » des fiches précédentes. Par exemple, certains remplaçants peuvent être affectés en partie dès la rentrée pour assurer les cours face à élèves. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobe également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

À la rentrée 2023, le **service moyen d'un enseignant** dans un établissement du second degré public et privé sous contrat (y compris post-bac) est de 18,57 heures par semaine (soit 18 heures et 34 minutes) : 17,58 heures d'enseignement (17 heures et 35 minutes), dont 1,72 heure supplémentaire (1 heure et 43 minutes), une demi-heure d'activités autres que l'enseignement et une demi-heure de pondération (2). Dans le secteur public, le service moyen d'un enseignant est de 18,67 heures (18 heures et 40 minutes), dont 1,71 heure supplémentaire (1 heure et 43 minutes). Dans ce secteur, le service moyen des professeurs agrégés et de chaire supérieure est de 16,12 heures (16 heures et 7 minutes). Il est de 19,20 heures (19 heures et 12 minutes) pour les certifiés et assimilés et de 19,77 heures (19 heures et 46 minutes) pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,31 en moyenne, soit 2 heures et 19 minutes). Dans le second degré privé sous contrat, le service moyen d'un enseignant est de 18,17 heures (18 heures et 10 minutes), dont 1,76 heure supplémentaire (1 heure et 46 minutes).

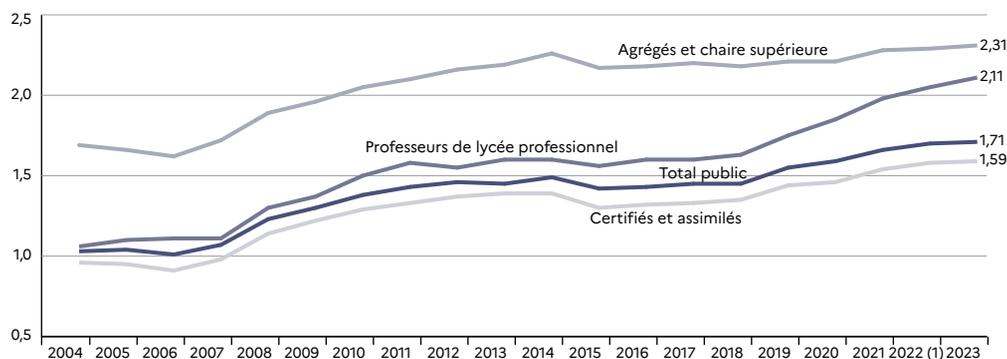
La part des enseignants faisant des **heures supplémentaires à l'année** est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (77,1% des hommes, contre 72,5% des femmes) que dans le secteur privé sous contrat (respectivement 71,3%, contre 67,0%) (3).

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans les établissements du second degré du secteur public a augmenté de 41 minutes (de 1,03 à 1,71 heure) entre la rentrée 2004 et la rentrée 2023 (1). En particulier, elles augmentent d'environ 30 minutes (+0,48 heure) pour les PLP depuis 2018.

Sur l'année scolaire 2022-2023, dans les secteurs public et privé sous contrat, 65,9% des enseignants ont effectué des **heures supplémentaires effectives** (heures ponctuelles ne comptant pas dans le service des enseignants), 47,5% ont perçu une indemnité pour leur mission de professeur principal et 24,2% ont reçu au moins une **indemnité pour missions particulières** (4).

Mis en place à la rentrée 2023, le Pacte enseignant consiste aussi à effectuer des missions complémentaires. La part d'enseignants engagés dans le pacte à la rentrée 2023 est plus importante dans le secteur privé sous contrat (47,8%) que dans le secteur public (24,2%). Si, dans le privé sous contrat, les femmes sont aussi nombreuses à avoir opté pour le pacte que les hommes (respectivement 47,7% et 48,0%), elles sont moins concernées dans le public (23,0%, contre 25,8% des hommes).

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le secteur public



► Champ : enseignants en charge d'élèves à l'année dans le secteur public, France.

1. Le décret du 12 octobre 2021 rend compatible l'exercice des fonctions à temps partiel avec la réalisation d'heures supplémentaires années (HSA) à la rentrée 2022, ce qui n'était pas le cas les années précédentes.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Service moyen d'un enseignant – Voir « Glossaire » à « Service total des enseignants ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.25 ; 22.33.

2 Service hebdomadaire moyen en 2023-2024

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	52 454	14,84	0,42	0,85	16,12	2,31
Certifiés et assimilés	218 671	18,02	0,63	0,54	19,20	1,59
PLP	48 913	19,40	0,22	0,14	19,77	2,11
Autres titulaires (3)	8 286	20,63	0,50	0,22	21,35	0,68
Total titulaires	328 324	17,79	0,54	0,52	18,84	1,76
Non-titulaires (4)	30 445	16,82	0,26	0,38	17,46	1,27
Contractuels alternants	1 561	5,90	0,16	0,02	6,09	0,00
Total non-titulaires	32 006	16,29	0,25	0,36	16,90	1,21
Ensemble public	360 330	17,65	0,51	0,51	18,67	1,71
Titulaires	74 479	17,75	0,41	0,50	18,67	1,83
Non-titulaires	17 435	15,41	0,19	0,42	16,02	1,45
Ensemble privé sous contrat	91 914	17,31	0,37	0,49	18,17	1,76
Total public et privé sous contrat	452 244	17,58	0,48	0,50	18,57	1,72

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2023 en France, Public + Privé sous contrat.

1. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

2. Y compris les pondérations.

3. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

4. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires hors contractuels alternants.

Lecture : dans les établissements du second degré du secteur public, toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,12 heures qui se décompose en 14,84 heures devant élèves, 0,42 heure dans d'autres activités et 0,85 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,31 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

3 Heure supplémentaire année (HSA) et Pacte enseignant en 2023-2024

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)		Enseignants engagés dans le pacte (%)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Femmes	72,5	67,0	23,0	47,7
	Hommes	77,1	71,3	25,8	48,0
Âge	Moins de 30 ans	59,9	60,9	19,9	42,6
	De 30 à 39 ans	74,5	69,9	25,4	50,0
	De 40 à 49 ans	77,0	71,5	28,0	52,8
	50 ans ou plus	75,6	67,2	21,5	44,3
Corps	Agrégés et chaires supérieures	84,1	81,9	12,1	30,6
	Certifiés et assimilés	76,0	71,8	24,1	47,8
	PLP	78,8	72,8	31,3	58,8
	Autres titulaires (1)	41,1	31,6	41,8	50,4
	Total titulaires	76,9	72,0	23,7	48,3
	Non-titulaires (2)	49,7	53,4	28,8	45,4
Ensemble		74,4	68,5	24,2	47,8

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2023 en France, Public + Privé sous contrat.

1. Quasiment exclusivement des enseignants du premier degré.

2. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : dans les établissements du second degré public, à la rentrée 2023-2024, 72,5% des enseignantes font des HSA et 23,0% sont engagées dans le Pacte enseignant.

4 Les heures supplémentaires effectives (HSE) et les indemnités pour missions particulières (IMP) en 2022-2023

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire	Part de bénéficiaires (%)	Montant annuel moyen par bénéficiaire
Heures supplémentaires effectives	66,8	1 026	64,5	1 355	65,9	1 157
Indemnités pour missions particulières	22,9	976	26,0	1 269	24,2	1 104
Indemnités de professeur principal	48,2	1 320	46,4	1 331	47,5	1 324

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : enseignants en charge d'élèves à l'année à la rentrée 2022 en France, Public + Privé sous contrat.

Lecture : dans les établissements du second degré, 66,8% des enseignantes qui sont en charge d'élèves à la rentrée 2022 ont réalisé des HSE pour un montant moyen de 1 026 euros.

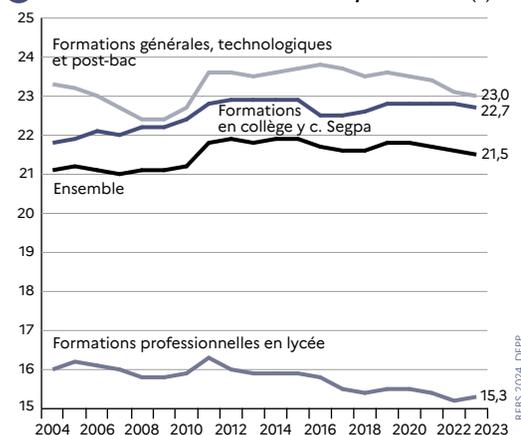
L'indicateur E/S (nombre d'élèves par structure) est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement de manière plus précise que la taille des classes, en prenant notamment en compte les enseignements assurés en groupe, donc en structures plus petites. Dans le secteur public, il est passé de 21,1 élèves en 2004 à 21,8 en 2011 puis diminué régulièrement pour atteindre 21,5 à la rentrée 2023 (1).

Si la taille moyenne des classes de formations générales et technologiques en lycée est plus élevée que pour les formations en collège, l'indicateur E/S rapproche les deux formations. Ainsi, il est de 23,4 pour les formations en collège (y compris Segpa) et de 24,1 pour les formations générales et technologiques en lycée tous secteurs confondus (3). Il est plus faible dans les formations professionnelles en lycée (15,5). Dans le secteur public, pour les formations en collège (y compris Segpa), l'indicateur E/S est le plus faible dans les académies de Martinique et de Guyane (19,9) et le plus élevé à Mayotte (24,1).

L'indicateur H/E (nombre d'heures d'enseignement allouées par élève) traduit, quant à lui, les moyens fournis. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont pratiqués les enseignements. À la rentrée 2023, il est de 1,36 heure dans le public et reste stable depuis 2012 (2).

Dans l'ensemble des secteurs public et privé sous contrat, le nombre d'heures par élève est le plus faible pour les formations en collège (y compris Segpa). Il est de 1,19 heure, tandis qu'il s'établit à 1,26 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. Il est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en petits effectifs (pratique en ateliers en groupes réduits, etc.), comme pour les formations professionnelles en lycée (2,18 heures).

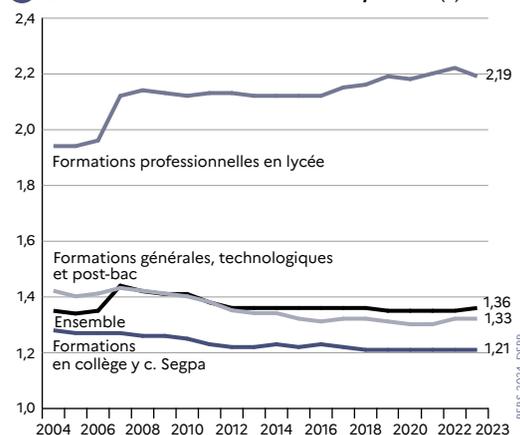
1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public.

1. Éléves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public.

1. Heures/élève (H/E), voir « Glossaire ».

Précisions

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) (E/S) – Voir « Glossaire » à « Éléves par structure E/S ».

Heures d'enseignement par élève (H/E) – Voir « Glossaire » à « Heures d'enseignement par élève H/E ».

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.36.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » en 2023-2024 (1)

Académies et régions académiques, secteur public	Formations en collège y c. Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales ou technologiques en lycée		Total second degré		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,25	22,5	2,31	15,4	1,25	24,1	1,37	21,5	2,05	16,8	1,41	21,2
Grenoble	1,18	23,3	2,20	15,1	1,22	24,4	1,29	22,3	1,84	18,3	1,31	22,1
Lyon	1,17	23,3	2,19	15,2	1,20	24,8	1,28	22,3	1,62	19,8	1,30	22,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1,18	23,2	2,21	15,2	1,22	24,5	1,30	22,2	1,78	18,6	1,32	22,0
Besançon	1,24	22,4	2,29	15,0	1,26	23,8	1,37	21,3	2,10	15,6	1,40	21,0
Dijon	1,24	22,3	2,35	14,1	1,27	23,5	1,36	21,2	1,98	16,8	1,38	20,9
Bourgogne-Franche-Comté	1,24	22,3	2,32	14,5	1,27	23,6	1,36	21,3	2,04	16,3	1,39	20,9
Bretagne (Rennes)	1,22	22,7	2,21	15,3	1,25	24,2	1,34	21,8	1,76	18,9	1,36	21,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,23	22,6	2,19	15,3	1,25	24,6	1,34	21,8	1,86	17,4	1,36	21,6
Corse	1,34	21,3	2,77	12,0	1,37	21,7	1,49	19,7	2,50	13,7	1,52	19,4
Nancy-Metz	1,27	22,1	2,18	15,3	1,27	24,0	1,39	21,2	1,83	17,8	1,41	21,0
Reims	1,24	22,4	2,22	14,9	1,22	24,6	1,36	21,4	1,88	17,4	1,39	21,1
Strasbourg	1,23	22,2	2,16	14,3	1,22	24,7	1,33	21,4	1,75	18,4	1,35	21,2
Grand Est	1,25	22,2	2,19	14,9	1,24	24,4	1,36	21,3	1,82	17,9	1,39	21,1
Amiens	1,26	22,0	2,16	16,1	1,25	24,5	1,38	21,3	1,99	17,0	1,41	21,1
Lille	1,29	21,4	2,14	16,1	1,34	22,7	1,43	20,6	1,74	19,1	1,45	20,5
Hauts-de-France	1,28	21,6	2,15	16,1	1,31	23,3	1,41	20,8	1,80	18,5	1,43	20,7
Créteil	1,22	22,5	2,05	16,0	1,25	23,7	1,33	21,6	1,68	19,2	1,35	21,5
Paris	1,22	22,7	2,21	14,7	1,21	25,1	1,34	21,9	1,35	23,7	1,34	22,2
Versailles	1,15	23,9	2,07	15,3	1,21	24,7	1,26	22,7	1,60	20,5	1,28	22,6
Île-de-France	1,18	23,2	2,08	15,5	1,22	24,3	1,30	22,1	1,52	21,3	1,31	22,1
Normandie	1,22	22,5	2,25	15,3	1,23	24,5	1,34	21,7	1,90	17,6	1,36	21,5
Bordeaux	1,21	23,1	2,25	15,2	1,25	24,3	1,33	21,9	1,78	19,2	1,35	21,8
Limoges	1,24	22,5	2,42	15,3	1,29	23,6	1,38	21,4	2,03	16,1	1,42	21,0
Poitiers	1,23	22,5	2,43	14,2	1,26	23,8	1,36	21,4	1,99	16,6	1,38	21,1
Nouvelle-Aquitaine	1,22	22,8	2,32	14,9	1,26	24,1	1,35	21,7	1,88	17,9	1,37	21,5
Montpellier	1,20	23,1	2,12	15,7	1,23	24,8	1,31	22,3	1,78	18,5	1,33	22,1
Toulouse	1,18	23,4	2,28	14,9	1,24	24,2	1,31	22,1	1,91	17,4	1,34	21,8
Occitanie	1,19	23,3	2,20	15,3	1,23	24,5	1,31	22,2	1,85	17,9	1,33	21,9
Pays de la Loire (Nantes)	1,19	23,1	2,34	14,6	1,25	24,1	1,33	21,8	1,92	18,3	1,35	21,6
Aix-Marseille	1,17	23,2	2,24	14,5	1,29	23,2	1,32	21,6	1,77	18,6	1,34	21,5
Nice	1,15	23,5	2,09	15,4	1,23	24,5	1,27	22,4	1,76	19,1	1,30	22,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,17	23,3	2,18	14,9	1,26	23,8	1,30	21,9	1,77	18,8	1,32	21,8
France hors DROM	1,21	22,8	2,19	15,2	1,25	24,2	1,33	21,8	1,75	18,8	1,35	21,6
Guadeloupe	1,36	21,3	2,32	15,7	1,44	21,7	1,54	20,0	2,01	16,7	1,57	19,8
Guyane	1,37	19,9	2,15	15,5	1,44	20,6	1,55	18,7	2,13	15,7	1,56	18,7
Martinique	1,43	19,9	2,48	13,9	1,51	20,8	1,65	18,4	2,18	15,1	1,69	18,1
Mayotte	1,13	24,1	1,74	19,3	1,17	25,2	1,22	23,5	1,61	19,8	1,23	23,4
La Réunion	1,26	22,1	2,24	14,9	1,33	23,0	1,44	20,4	2,01	16,7	1,47	20,2
DROM	1,28	21,7	2,18	15,6	1,35	22,6	1,45	20,4	2,01	16,5	1,47	20,2
Public, France	1,21	22,7	2,19	15,3	1,25	24,1	1,34	21,7	1,77	18,7	1,36	21,5
Privé sous contrat, France	1,09	25,9	2,13	16,6	1,29	24,3	1,25	23,8	1,85	18,6	1,28	23,5
Public + Privé sous contrat, France	1,19	23,4	2,18	15,5	1,26	24,1	1,32	22,1	1,78	18,7	1,34	21,9

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

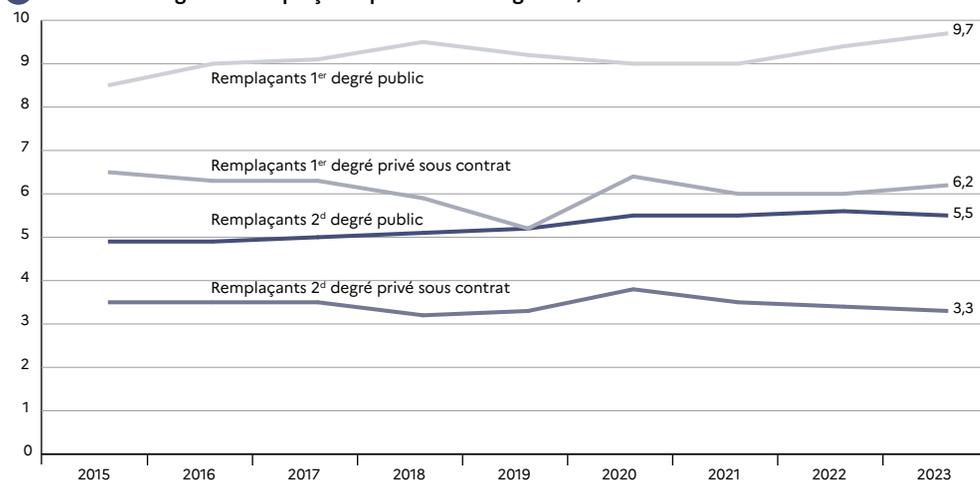
1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Glossaire ».

À la rentrée 2023, dans le premier degré public, 31 500 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants **remplaçants**, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour suppléer l'absence d'enseignants, pour des durées inférieures à l'année (2). Ils représentent 9,7% des enseignants (6,2% dans le privé sous contrat). Dans le second degré public, 21 300 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants et représentent 5,5% des enseignants (3,3% dans le privé sous contrat).

Les remplaçants du premier degré public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 38 ans pour les femmes (3). La distribution par âge des hommes remplaçants est régulière, tandis que les femmes sont plus nombreuses en-dessous de 30 ans. Les remplaçants du second degré public sont en moyenne âgés de 40 ans et une part importante a moins de 35 ans, tant chez les hommes que chez les femmes (4).

Dans le premier degré public, après deux années de légère baisse en 2020 et 2021 (crise sanitaire), la proportion de remplaçants parmi les enseignants atteint en 2023 son niveau le plus élevé depuis 2015 (9,7%) (1). Dans le premier degré privé sous contrat, après une baisse entre 2015 et 2019 où elle atteint 5,2%, elle remonte en 2020 (6,4%) puis se stabilise en 2023 (6,2%). Dans le second degré public, la proportion de remplaçants parmi les enseignants augmente régulièrement de 4,9% en 2015 à 5,5% en 2023. Sur l'ensemble de la période 2015-2023, elle évolue peu dans le second degré privé. Cependant, après un léger pic en 2020 à 3,8%, elle redescend à 3,3% en 2023.

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants, en %



► Champ : France, agents en mission d'enseignement, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Remplaçants – Voir « Glossaire » pour la méthodologie car la caractérisation du remplacement est basée sur le temps de service réel mobilisable pour ces fonctions, et non sur l'existence d'une affectation en zone de remplacement.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Les enseignants remplaçants et leur part parmi l'ensemble des enseignants en 2023-2024

	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé sous contrat	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants (en %)
Enseignement d'élèves du premier degré				
Enseignant titulaire	27 514	8,7		
Enseignant non titulaire	3 986	45,9	2 743	37,2
Total 1^{er} degré	31 500	9,7	2 743	6,2
Enseignement d'élèves du second degré				
Agrégé et chaire supérieure	1 004	1,9		
Certifié et PEPS	7 250	3,1		
Professeur en lycée professionnel	651	1,3		
Autres enseignants titulaires	41	0,4		
Enseignant non titulaire	12 369	30,7	3 173	16,1
Total 2^e degré	21 315	5,5	3 173	3,3

► Champ : France (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 21 315 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service s'effectue en zone de remplacement ou est consacrée à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5,5% de l'ensemble des enseignants du second degré public.

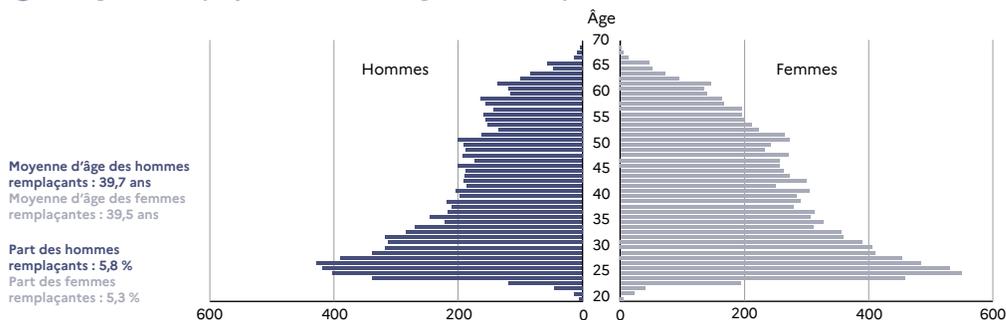
3 Enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2023-2024



► Champ : France, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

4 Enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2023-2024



► Champ : France, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

À la rentrée 2023, 1,1% des enseignants titulaires du premier degré public depuis au moins un an ont changé de département (1,2% en 2015) (1)(2). Dans le second degré public, 1,5% des enseignants titulaires ont changé d'académie d'affectation (contre 1,7% en 2022 et 2,2% en 2015), en repli de 0,2 point par rapport à 2022. Cette évolution est la conséquence d'une baisse du nombre de demandes tandis que le taux d'obtention de mutation inter-académique a atteint son niveau le plus bas depuis 2015. Les taux de mobilité des premier et second degrés s'élèvent respectivement à 16,2% et 8,3%, en incluant les changements d'établissement n'entraînant pas de changement de département ou d'académie.

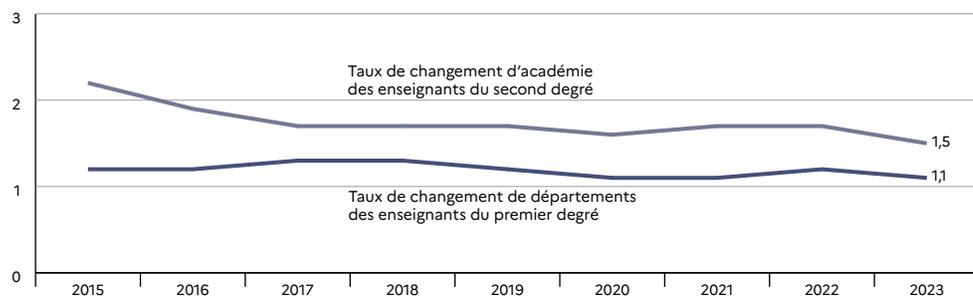
En plus de la **mobilité des enseignants** titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage pour leur première affectation en tant que titulaires : 94,9% dans le premier degré et 89,9% dans le second degré. Les néo-titulaires du second degré

sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (51,1%). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,3% des cas, car les concours sont ouverts à une échelle académique avec des stages réalisés dans l'un des départements de l'académie uniquement.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux des enseignants titulaires sont généralement peu dispersés (3). Au contraire, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré le sont davantage, variant entre -4,1% dans l'académie de Créteil et +1,7% dans celle de Montpellier (4).

Les enseignants ont plus souvent moins de six ans d'ancienneté dans leur école ou collège lorsqu'ils sont en REP ou REP+ (5).

1 Évolution des taux de mobilité des enseignants titulaires du public, en %



RERS 2024, DEPP

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire (hors néo-titulaires) du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Lecture : entre novembre 2022 et novembre 2023, 1,1% des enseignants du premier degré ont changé de département, tandis que 1,5% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

Précisions

Les données présentées ici correspondent aux mouvements observés entre le 30 novembre de deux années consécutives. Elles ne sont donc pas directement comparables à celles présentées par la DGRH dans le bilan social national (bilan de la campagne annuelle de mobilité).

Taux de migration nette – Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2022 et/ou en novembre 2023, ni ceux des néo-titulaires.

Source

DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2023.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2022 et 2023, en %

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité inter-départementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	16,2	6,8	1,1	8,3	4,0	1,5	12,1
Moins de 30 ans (1)	47,0	11,0	2,9	27,1	8,6	7,2	38,3
30-39 ans (1)	23,2	9,4	1,8	14,5	6,7	2,9	19,2
40-49 ans (1)	12,5	6,8	0,8	6,8	4,1	0,9	9,8
50 ans et plus (1)	8,7	5,2	0,6	4,5	2,6	0,6	6,2
Néo-titulaires (2)	94,9		0,3	89,9		51,1	92,6

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2023.

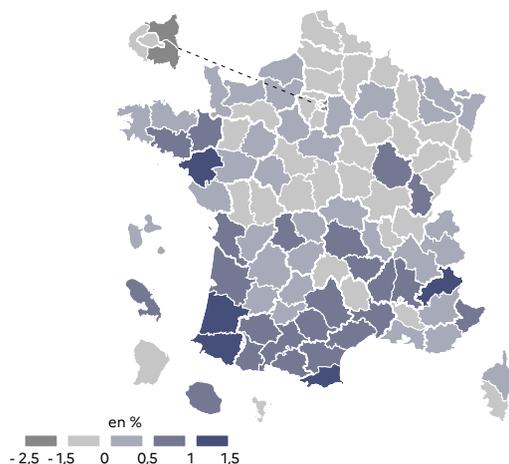
RERS 2024, DEPP

- Hors néo-titulaires.
- Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2022 et titulaires le 30 novembre 2023.
- La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2022 et le 30 novembre 2023, rapporté à la population en affectation aux deux dates.

Lecture : entre novembre 2022 et novembre 2023, 16,2% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'établissement d'affectation. Parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif, 6,8% ont changé d'établissement. 1,1% des enseignants du premier degré ont changé de département.

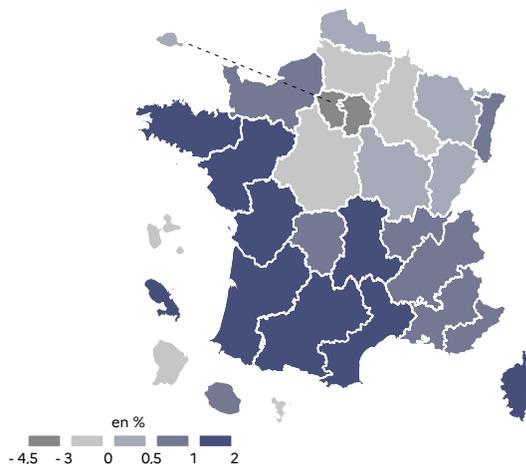
3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en % (novembre 2022-novembre 2023)

4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en % (novembre 2022-novembre 2023)



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2022 et 2023.

RERS 2024, DEPP



► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité en 2022 et 2023.

RERS 2024, DEPP

5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %

	Moins de 1 an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles	12,6	37,1	22,4	28,0	100,0
hors zone REP ou REP+	12,7	35,5	22,0	29,8	100,0
REP	12,8	43,0	22,0	22,2	100,0
REP+	11,2	40,1	25,8	23,0	100,0
Collèges et SEGPA	7,0	28,0	26,1	38,8	100,0
hors zone REP ou REP+	6,8	25,9	25,5	41,8	100,0
REP	8,4	34,7	26,6	30,4	100,0
REP+	7,4	35,1	31,0	26,5	100,0
Lycées GT	5,6	24,9	27,4	42,1	100,0
Lycées professionnels	6,6	26,7	23,9	42,8	100,0
Lycées polyvalents	6,6	26,5	27,8	39,1	100,0
Autres établissements	39,4	44,3	11,0	5,4	100,0
Ensemble des écoles et établissements	13,3	33,3	22,8	30,6	100,0

► Champ : France, personnels appartenant à un corps enseignant titulaire du public, rémunérés au titre de l'éducation nationale, en activité au 30 novembre 2023.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en novembre 2023, 12,7% des enseignants affectés en écoles, hors zone REP ou REP+, exercent dans leur école depuis moins d'un an.

En 2021, un enseignant de l'éducation nationale, qu'il soit à temps plein, partiel ou incomplet, perçoit en moyenne 2 590 euros nets par mois : 2 660 euros dans le public et 2 260 dans le privé sous contrat (1) (2) (3). Si tous les enseignants travaillaient à temps plein et étaient présents toute l'année, alors le salaire net mensuel moyen serait de 2 700 euros en EQTP : 2 740 euros dans le public et 2 430 euros dans le privé.

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 460 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 690 euros, auquel s'ajoutent 310 euros de primes, éventuellement un supplément familial de traitement et une indemnité de résidence, et se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. Les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires que ceux du premier degré : en moyenne 510 euros par mois pour les certifiés,

780 euros pour les agrégés, et 2 330 euros pour les professeurs de chaire supérieure, enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 730 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 170 euros, soit 290 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 520 euros nets par mois contre 2 920 euros dans le public. En effet, outre le temps partiel ou incomplet plus fréquent, les enseignants du privé sous contrat sont généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que ceux du public.

Les enseignantes perçoivent des salaires moins élevés que leurs homologues masculins. En moyenne, une enseignante du public gagne 0,11 fois moins qu'un enseignant du public. Le rapport est de 0,08 dans le privé sous contrat.

Précisions

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale). Seuls les salaires versés par le ministère chargé de l'éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires individuels perçus. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 7 du *Panorama statistique des personnels 2022-2023*.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 23.34.
- DEPP, 2023, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public sont-ils mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement DEPP.

1 La rémunération des enseignants des secteurs public et privé sous contrat en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré (Public + Privé sous contrat)	3 012	2 650	299	0	9,9	2 409	1 736	3 131	0,91	2 499
Enseignants titulaires	3 035	2 674	298	0	9,8	2 427	1 786	3 136	0,91	2 512
Enseignants contractuels	2 306	1 933	326	0	14,1	1 859	1 008	2 789	0,89	1 873
Enseignants du second degré (Public + Privé sous contrat)	3 404	2 807	540	248	15,9	2 745	1 783	3 722	0,93	2 859
Enseignants titulaires	3 539	2 926	554	262	15,7	2 852	1 992	3 770	0,92	2 938
Enseignants contractuels	2 476	1 988	446	154	18,0	2 011	1 122	2 878	0,94	2 118
Ensemble des enseignants (Public + Privé sous contrat)	3 227	2 736	431	140	13,4	2 593	1 760	3 508	0,89	2 695

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (hors Mayotte), secteur public et privé sous contrat.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2021, les 10 % des enseignants les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 760 euros nets mensuels.

5. En 2021, les 10 % des enseignants les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 508 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si tous les enseignants avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année × 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1 000/0,8).

2 La rémunération des enseignants du secteur public en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	3 056	2 678	314	0	10,3	2 452	1 801	3 173	0,91	2 532
Enseignants titulaires	3 062	2 685	313	0	10,2	2 457	1 812	3 174	0,91	2 537
dont professeurs des écoles	3 063	2 686	312	0	10,2	2 457	1 812	3 175	0,91	2 537
Enseignants contractuels	2 665	2 183	432	0	16,2	2 158	1 484	3 088	0,94	2 070
Enseignants du second degré public	3 506	2 883	566	258	16,1	2 842	1 902	3 811	0,94	2 936
Enseignants titulaires	3 605	2 969	576	270	16,0	2 921	2 038	3 849	0,93	2 998
dont : professeurs de chaire supérieure	6 810	4 382	2 331	1 972	34,2	5 725	4 424	7 074	0,89	5 732
professeurs agrégés	4 424	3 567	776	495	17,5	3 600	2 571	4 612	0,93	3 688
professeurs certifiés	3 398	2 835	508	213	15,0	2 747	1 965	3 550	0,94	2 828
professeurs d'EPS	3 431	2 848	523	205	15,2	2 776	2 036	3 522	1,00	2 834
professeurs de lycée professionnel	3 626	2 945	621	255	17,1	2 942	2 190	3 716	0,95	2 992
Enseignants contractuels	2 647	2 128	476	154	18,0	2 152	1 275	3 024	0,95	2 223
Ensemble des enseignants du secteur public	3 293	2 786	446	140	13,6	2 657	1 840	3 562	0,89	2 743

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (hors Mayotte), secteur public.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

3 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2021

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traitement indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio femmes/hommes	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indemnités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 680	2 439	181	0	6,8	2 084	1 393	2 807	0,94	2 227
Enseignants assimilés titulaires	2 798	2 568	167	0	6,0	2 165	1 590	2 826	0,94	2 288
dont professeurs des écoles	2 799	2 570	167	0	6,0	2 166	1 592	2 827	0,94	2 288
Maîtres délégués du premier degré	2 069	1 767	256	0	12,4	1 662	901	2 483	0,91	1 751
Enseignants du second degré privé	2 985	2 497	437	209	14,6	2 348	1 462	3 265	0,95	2 524
Enseignants assimilés titulaires	3 225	2 721	450	225	14,0	2 522	1 812	3 328	0,94	2 651
dont : professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 448	3 574	789	549	17,7	3 502	2 603	4 517	0,90	3 610
professeurs certifiés	3 150	2 673	423	208	13,4	2 462	1 776	3 237	0,95	2 597
professeurs d'EPS	3 185	2 719	412	185	12,9	2 486	1 925	3 190	0,99	2 570
professeurs de lycée professionnel	3 352	2 782	520	246	15,5	2 623	1 962	3 386	0,93	2 728
Maîtres délégués du second degré	2 154	1 724	390	153	18,1	1 745	945	2 396	0,95	1 905
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 884	2 478	353	141	12,2	2 261	1 432	3 136	0,92	2 426

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

En 2023-2024, 348 500 personnes sont rémunérées au titre du ministère chargé de l'éducation nationale pour des missions autres que l'enseignement (1) (2). Seulement 36,0% d'entre elles sont fonctionnaires en raison de la part importante de personnels d'assistance éducative, tous non-titulaires.

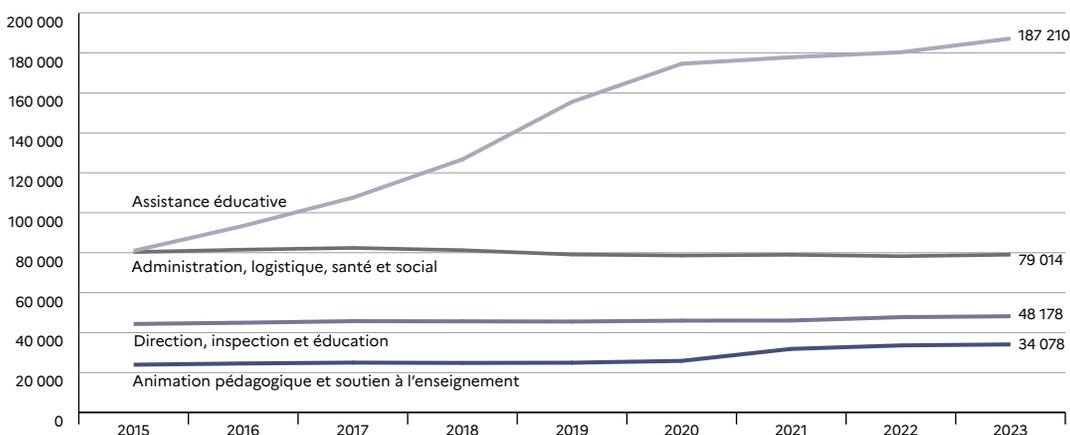
La majorité des personnels non enseignants est affectée dans les établissements du second degré (181 000). Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des premier et second degrés exercent en établissement (2 600), mais sont plus fréquemment affectés administrativement en rectorat ou en service départemental (6 400) car, depuis la mise en place en 2019 des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), les personnels d'assistance éducative interdegrés font l'objet d'une gestion collective. Leurs lieux d'exercice réels ne peuvent donc plus être distingués entre premier ou second degré.

Depuis 2015, l'évolution des effectifs des non-enseignants relevant de l'enseignement scolaire est

surtout marquée par l'augmentation importante du nombre des personnels d'assistance éducative, en raison d'un recrutement important d'AESH, à un rythme soutenu entre 2015 et 2021. Bien moins nombreux, les personnels d'animation pédagogique et de soutien à l'enseignement ont fortement progressé entre 2022 et 2023, renforçant ainsi la croissance progressive observée les années précédentes (+32% entre 2020 et 2023). Pour les autres activités non enseignantes, les effectifs évoluent peu sur cette même période.

Au 31 décembre 2022, outre les personnels rémunérés par le ministère chargé de l'éducation nationale, 50 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles du premier degré public et 84 700 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATEE) sont affectés dans les collèges et les lycées du public (3). Parmi ces personnels, 82,4% sont fonctionnaires ou stagiaires et 18,9% travaillent à temps partiel. Les femmes sont majoritaires (99,3% des Atsem et 60,7% des ATEE) et sont en moyenne plus âgées que leurs homologues masculins.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

Précisions

Du corps à la mission – Les données concernant les personnels non enseignants du privé sous contrat ne sont pas présentes dans les systèmes d'information statistiques du ministère. Par conséquent, seuls les corps non enseignants du secteur public sont publiables. Néanmoins, dans l'approche par mission retenue ici, sont aussi pris en compte les enseignants du public et du privé sous contrat qui assurent des missions non enseignantes.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2023-2024

	Écoles élémentaires et préélémentaires	Collèges et Segpa	Lycées généraux et technologiques	Lycées professionnels	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (1)	Autres (2)	Ensemble	Part de titulaires (%)
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	1 096	12	€	€	7 311	67	704	9 193	99,7
Animation pédagogique du 2 ^d degré public	€	187	1 961	1 297	232	1 775	654	6 108	69,4
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	208						€	211	97,6
Animation pédagogique du 2 ^d degré privé			249	154			€	406	91,1
Animation pédagogique	1 306	199	2 211	1 453	7 543	1 843	1 363	15 918	87,8
Direction d'école du 1 ^{er} degré public sans enseignement	5 254	€			11		€	35	100,0
Direction d'école du 1 ^{er} degré privé sans enseignement	1 020						€	1 021	99,1
Direction d'établissement du 2 ^d degré	16	10 280	3 812	1 360	€	22	123	15 614	99,9
Direction	6 290	10 282	3 812	1 360	12	23	159	21 938	99,9
Inspection du 1^{er} degré public	5	€	€		1 433	29		1 473	100,0
Inspection du 2^d degré public		38	69	39	110	1 854	€	2 114	100,0
Inspection générale de l'éducation nationale						234	€	236	100,0
Inspection	5	42	71	39	1 543	2 117	6	3 823	100,0
Éducation en internat	123						€	124	98,4
Développement psychologique et socialisation des élèves	€				3 714	120	35	3 871	85,2
Éducation du 1^{er} degré public	125				3 714	120	36	3 995	85,6
Conseiller principal d'éducation		7 184	4 297	1 488		€	654	13 624	84,1
Éducation en internat				237				237	83,5
Développement psychologique et orientation des élèves		€	5		€	4 359	192	4 561	71,7
Éducation du 2^d degré public		7 188	4 302	1 725	€	4 360	846	18 422	81,0
Éducation	125	7 188	4 302	1 725	3 715	4 480	882	22 417	81,8
Assistance d'éducation		244	27	€		15		290	
Accompagnement à la situation handicap		1 434	2 754	390	7 841	1 956		14 375	
Assistance éducative du 1^{er} degré public		1 678	2 781	394	7 841	1 971		14 665	
Assistance d'éducation	11	34 587	17 546	6 308	€	50	18	58 523	
Assistance prévention sécurité		367	87	81		€		536	
Accompagnement à la situation handicap		835	1 255	463	5 186	1 230	€	8 970	
Assistance éducative du 2^d degré public	11	35 789	18 888	6 852	5 189	1 281	19	68 029	
Assistance éducative interdegres public ou référent	€	700	20 547	614	74 594	8 059		104 516	
Assistance éducative	13	38 167	42 216	7 860	87 624	11 311	19	187 210	
Administration	138	15 852	13 138	3 281	7 808	14 440	1 025	55 682	85,6
Santé et accompagnement social	9	5 521	2 108	839	3 947	472	€	12 900	87,6
Logistique technique et de services		425	5 840	88	358	3 606	115	10 432	80,6
Administration, logistique, santé et social	147	21 798	21 086	4 208	12 113	18 518	1 144	79 014	85,3
Soutien à l'enseignement	4 317	6 321	5 812	827	819	53	11	18 160	0,4
Ensemble	12 203	83 997	79 510	17 472	113 369	38 345	3 584	348 480	36,0

► Champ : France, ensemble des agents payés par l'éducation nationale au titre de leur mission non enseignante, en activité et ayant une affectation au 30 novembre (voir « Précisions »).

RERS 2024, DEPP

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats.
2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale, centres d'information et d'orientation, Greta, etc.

3 Les agents territoriaux au service des établissements d'enseignement en 2022-2023

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%) (3)	Femmes	Hommes
Atsem (1)	50 014	99,3	29,6	47,9	40,4
Titulaires (dont stagiaires)	40 763	99,5	27,1	49,8	44,9
Contractuels	9 251	98,6	40,3	39,3	33,2
ATTEE (2)	84 740	60,7	12,6	50,1	48,5
Titulaires (dont stagiaires)	70 326	60,0	9,2	51,6	49,6
Contractuels	14 414	64,1	28,9	43,1	42,5
Ensemble	134 754	75,0	18,9	49,0	48,4

► Champ : France (hors Mayotte). Agents en activité au 31 décembre 2022.

RERS 2024, DEPP

1. Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.
2. Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement.
3. Sont considérés comme étant à temps partiel les agents dont la quotité est inférieure ou égale à 90%.

Au cours du printemps 2023, les personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire évaluent leur satisfaction professionnelle à 6,1 sur 10 en moyenne (1). Les enseignants remplaçants du premier degré se démarquent avec une note plus faible (5,6), tandis que les accompagnants d'élèves en situation de handicap accordent une note plus élevée (7,1).

Dans l'ensemble, les personnels attribuent des notes de satisfaction plus élevées concernant la vie menée actuellement (6,7 sur 10) et le sentiment que leur vie professionnelle et personnelle a du sens pour eux (7,4) mais ils n'ont que très faiblement le sentiment que leur métier est valorisé dans la société (2,5). Les perspectives de carrière (2,8) et le niveau de rémunération (3,2) sont également jugés globalement insatisfaisants par les personnels de l'éducation nationale (2).

Le sentiment d'épuisement professionnel est estimé à 6,7 sur 10 en moyenne et la satisfaction vis-à-vis de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle à 5,6 sur 10. Pour ce dernier domaine, les notes les plus faibles sont attribuées par les personnels de direction du second degré (4,2).

Six personnels de l'éducation nationale sur dix considèrent que le pouvoir d'achat est l'un des trois domaines à améliorer en priorité pour l'exercice de leur métier et 44 % désignent la charge de travail (3). Les domaines les plus signalés ensuite sont l'aménagement de fin de carrière (33 %), les perspectives de carrière (27 %) et la formation professionnelle continue (20%).

Précisions

Le Baromètre du bien-être au travail est réalisé auprès d'un échantillon représentatif des personnels de l'éducation nationale exerçant dans les écoles et les établissements scolaires publics et privés sous contrat en France. Un an après sa première édition, l'enquête a été reconduite au printemps 2023. 74 000 personnels y ont répondu : des personnels enseignants, de direction, administratifs, des conseillers principaux d'éducation, des assistants sociaux, des accompagnants d'élèves en situation de handicap, des psychologues de l'éducation nationale, des infirmiers et des médecins scolaires.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.03 ; 23.38.

Source

DEPP, Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

1 Opinions des personnels sur leur travail et leur vie en 2023, en note moyenne sur 10

	Dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de votre travail en général?	Dans l'ensemble, dans quelle mesure êtes-vous satisfait(e) de la vie que vous menez actuellement?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que ce que vous faites dans votre vie (personnelle et professionnelle) a du sens, de la valeur pour vous?	Dans quelle mesure avez-vous le sentiment que votre métier est valorisé dans la société?
Enseignants hors remplaçants	6,1	6,8	7,7	2,5
Enseignants remplaçants	5,6	6,3	7,2	2,3
Directeurs	6,3	6,9	7,9	2,9
Personnels du premier degré	6,0	6,7	7,6	2,5
Enseignants hors remplaçants	5,8	6,7	7,1	2,3
Enseignants remplaçants	5,7	6,1	7,0	2,6
Personnels de direction	6,2	6,5	7,6	4,2
Personnels administratifs	6,3	6,7	7,0	3,2
Conseillers principaux d'éducation	6,4	6,9	7,9	3,5
Personnels du second degré	5,9	6,6	7,1	2,5
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	7,1	6,7	7,9	2,4
Assistants sociaux	6,1	6,9	7,4	2,9
Médecins	5,7	6,9	7,0	2,4
Infirmiers	6,4	7,0	7,6	2,7
Psychologues	5,9	6,7	7,4	3,6
Personnels médico-sociaux	6,0	6,8	7,5	2,9
Ensemble	6,1	6,7	7,4	2,5

► Champ : France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2024, DEPP

2 Déclarations des personnels sur leur satisfaction vis-à-vis de leurs conditions de travail en 2023, en note moyenne sur 10

	Vos perspectives de carrière (avancement, promotion, rémunération) vous paraissent-elles satisfaisantes?	Êtes-vous satisfait(e) de votre niveau de rémunération?	Dans quelle mesure le sentiment d'épuisement s'applique-t-il à votre expérience professionnelle actuelle?	Dans l'ensemble, êtes-vous satisfait(e) de l'équilibre entre votre vie professionnelle et votre vie personnelle?
Enseignants hors remplaçants	3,0	3,2	7,2	5,0
Enseignants remplaçants	2,6	3,1	7,2	4,9
Directeurs	3,4	3,5	7,2	4,9
Personnels du premier degré	3,0	3,2	7,2	5,0
Enseignants hors remplaçants	2,8	3,3	6,7	5,4
Enseignants remplaçants	2,7	3,3	6,6	5,5
Personnels de direction	3,9	4,0	7,1	4,2
Personnels administratifs	3,4	3,7	5,9	5,8
Conseillers principaux d'éducation	3,5	3,6	6,4	6,1
Personnels du second degré	2,9	3,3	6,6	5,4
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	2,2	2,1	5,5	7,9
Assistants sociaux	3,1	4,0	6,3	6,2
Médecins	3,0	4,0	5,6	6,5
Infirmiers	2,9	3,4	5,8	6,6
Psychologues	2,8	3,6	6,5	5,9
Personnels médico-sociaux	2,8	3,5	6,3	6,0
Ensemble	2,8	3,2	6,7	5,6

► Champ : France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2024, DEPP

3 Les domaines d'amélioration prioritaires pour l'exercice du métier cités par les personnels en 2023, en %

	Le pouvoir d'achat	La charge de travail	L'aménagement de fin de carrière	Les perspectives de carrière	La formation professionnelle continue
Personnels du premier degré	57	55	36	21	21
Personnels du second degré	60	44	35	27	15
Accompagnants d'élèves en situation de handicap	63	10	14	46	35
Personnels médico-sociaux	47	58	23	24	38
Ensemble	59	44	33	27	20

► Champ : France, personnels de l'éducation nationale exerçant en école ou établissement scolaire.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 59% des personnels déclarent que le pouvoir d'achat fait partie des trois domaines prioritaires à améliorer pour l'exercice du métier parmi une liste de treize domaines proposés.

En 2022-2023, 91 800 enseignants sont en fonction dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France, principalement en universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92%) (2).

Ils se répartissent en trois grandes catégories : 55 100 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 60%) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR), 12 700 enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (14%), et 24 000 enseignants contractuels (26%), dont la moitié est constituée de doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

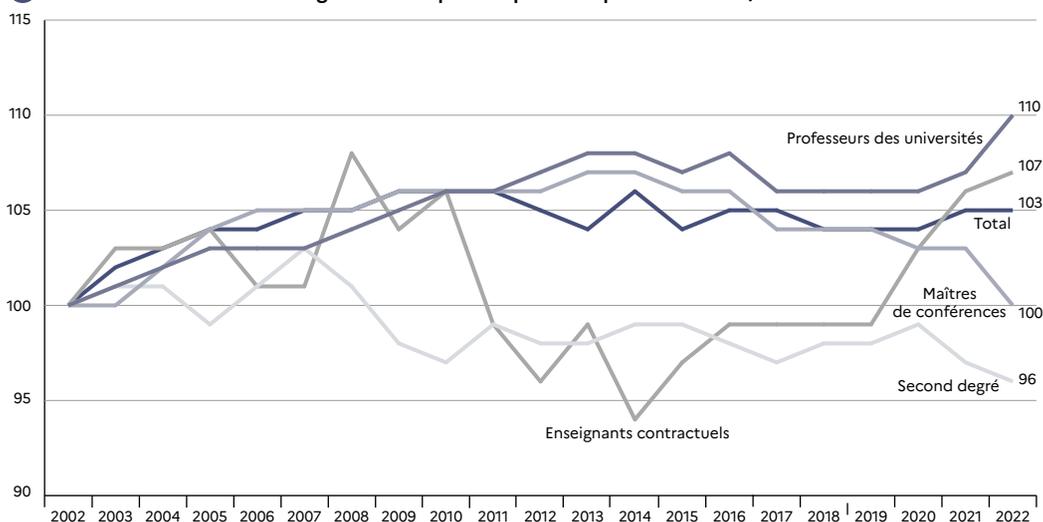
L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 3% au cours des vingt dernières années, passant de 88 800 à 91 800. Les taux de croissance les plus élevés

ont, pour cette période, concerné les effectifs des professeurs des universités (+10%), puis les enseignants contractuels (+7%) (1).

Les effectifs des enseignants en sciences sont les plus importants (37%), suivis par ceux des lettres (30%), ceux de droit et ceux de santé (14% chacun).

En lettres, les EC représentent 53% de l'effectif, les enseignants du second degré sont davantage représentés (25%) ainsi que les contractuels (22%). En sciences, les EC constituent 71% du personnel, alors que les enseignants du second degré et les contractuels ne représentent respectivement que 12% et 17%. Dans les disciplines de santé, la part des PR est plus importante que celle des MCF (38% contre 22%), alors que les PR sont proportionnellement moins nombreux, toutes disciplines confondues (23% contre 37%).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 2002-2003, base 100 en 2002-2003



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2024, DEPP, DGRH

Précisions

La discipline – La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques ; la discipline « santé » regroupe

médecine, pharmacie, odontologie et autres sections de santé. La discipline est inconnue pour un certain nombre de contractuels et pour quelques enseignants du second degré.

ATER et doctorants contractuels (enseignants contractuels), personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », personnels enseignants du supérieur – Voir « Glossaire ».

Source

DGRH-MENJ-MESR, RHSUPINFO au 31 décembre 2022 (année 2022-2023) et enquête sur la situation des enseignants contractuels 2022-2023.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2022-2023

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 439	16	122	2 577
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	4 958	29	187	5 174
	Enseignants du second degré	1 702	27	26	1 755
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 698		147	1 845
	Enseignants associés	660	15	79	754
	Autres enseignants contractuels (5)	887	19		906
	Total	12 344	106	561	13 011
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 196	16	194	4 406
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	9 681	41	338	10 060
	Enseignants du second degré	6 488	215	168	6 871
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 713	6	211	2 930
	Enseignants associés	617	18	38	673
	Autres enseignants contractuels (5)	2 365	94	68	2 527
	Total	26 060	390	1 017	27 467
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 414	809	170	8 393
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 157	1 327	276	15 760
	Enseignants du second degré	3 594	320	77	3 991
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 293	331	193	4 817
	Enseignants associés	307	21	31	359
	Autres enseignants contractuels (5)	589	126	1	716
	Total	30 354	2 934	748	34 036
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 866			4 866
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 842		2	2 844
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	164			164
	Enseignants associés	536		1	537
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	78			78
Total	12 831		3	12 834	
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	83	1	490	574
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	123		353	476
	Total	206	1	843	1 050
Non renseignée	Enseignants du second degré	48	14	67	129
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 432	79	155	1 666
	Enseignants associés	358	11	15	384
	Autres enseignants contractuels (5)	904	181	183	1 268
	Total	2 742	285	420	3 447
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 998	842	976	20 816
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	31 761	1 397	1 156	34 314
	Enseignants du second degré	11 832	576	338	12 746
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 300	416	706	11 422
	Enseignants associés	2 478	65	164	2 707
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 345			4 345
	Autres enseignants contractuels (5)	4 823	420	252	5 495
	Total	84 537	3 716	3 592	91 845

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, Écoles centrales, ENS Chimie, etc.
2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.
3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.
4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires (enseignants contractuels).
5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

RERS 2024, DEPP, DGRH

En 2022, l'enseignement supérieur public compte 90 000 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS), dont 59 700 titulaires et 30 300 contractuels sur missions permanentes (1). La part des contractuels sur missions permanentes atteint 33,7% de l'effectif total.

Les filières professionnelles les plus représentées sont la filière des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 80,2% de l'ensemble des personnels BIATSS, et la filière administrative, qui en regroupe 13,3%. Les effectifs des filières des bibliothèques (BIB) et sociale et de santé (SS) constituent respectivement 5,3% et 1,1% des personnels non enseignants. Parmi les personnels contractuels sur missions permanentes, la filière ITRF représente 92,4% des effectifs.

La part des personnels exerçant des fonctions de catégorie C est plus élevée dans la filière administrative

(47,7%). À l'inverse, la part des personnels exerçant des fonctions de catégorie A est plus importante parmi les ITRF (42,7%). La catégorie C est surreprésentée parmi les titulaires (37,0%) alors que la majorité des contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (52,5%).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (63,6%), mais il existe une grande disparité entre les filières. Les femmes sont les plus nombreuses dans les filières sociale et de santé (89,1%) et administrative (81,7%), tandis que la filière ITRF est nettement moins féminisée (59,8%). La filière des bibliothèques occupe une position intermédiaire avec un taux de 69,6%. La part des femmes est supérieure de 2,2 points parmi les agents contractuels (65,1%) par rapport aux agents titulaires (62,9%). C'est particulièrement vrai dans la filière ITRF : les agentes contractuelles y représentent 63,9% des effectifs, contre 57,3% parmi les titulaires.

Précisions

Concernant les BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora (au 1^{er} novembre 2022), Poppée-Bib et Poppée-ITRF (au 1^{er} février 2023). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2022 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P150) et « Vie étudiante » (P231).

Concernant les BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les contractuels

BIATSS en fonction en 2022 dans les établissements d'enseignement supérieur, RCE et non RCE (EANT 2023). Seuls ont été comptabilisés les contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les contractuels sur missions temporaires, les vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2022, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

DGRH, Annuaires (Agora, Poppée-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITRF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les contractuels BIATSS (EANT), Direction de l'encadrement - Bureau des études de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences et de la formation - Bases de gestion des emplois fonctionnels et administrateurs de l'État.

1 Personnels non enseignants rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (P 150) et « Vie étudiante » (P 231) en 2022

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes (en %)		
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble	Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble
Administrative, dont encadrement (ADM)	A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs de l'État	235		235	59,1		59,1
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	290		290	39,7		39,7
		Attachés d'administration de l'État	1 882	374	2 256	67,0	68,7	67,2
		Total catégorie A	2 407	374	2 781	62,9	68,7	63,7
	B	Secrétaires administratifs	3 119	374	3 493	85,6	88,2	85,9
C	Adjoints administratifs	5 112	614	5 726	88,1	86,0	87,9	
Total ADM			10 638	1 362	12 000	81,7	81,9	81,7
Bibliothèques (BIB)	A	Conservateurs généraux des bibliothèques	107	1	108	62,6	100,0	63,0
		Conservateurs des bibliothèques	684	26	710	68,0	65,4	67,9
		Bibliothécaires	518	52	570	74,9	69,2	74,4
		Total catégorie A	1 309	79	1 388	70,3	68,4	70,2
	B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 483	100	1 583	77,3	75,0	77,1
C	Magasiniers	1 585	229	1 814	62,3	63,8	62,5	
Total BIB			4 377	408	4 785	69,8	67,4	69,6
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	A	Ingénieurs de recherche	2 627	2 887	5 514	39,6	46,1	43,0
		Ingénieurs d'études	9 161	8 703	17 864	53,1	60,2	56,6
		Assistants ingénieurs	4 096	3 345	7 441	53,2	67,2	59,5
		Total catégorie A	15 884	14 935	30 819	50,9	59,1	54,9
	B	Techniciens de recherche et de formation (3)	12 896	5 854	18 750	59,8	69,9	62,9
C	Adjoints techniques de recherche et de formation (3)	15 404	7 235	22 639	61,7	69,1	64,1	
Total ITRF			44 184	28 024	72 208	57,3	63,9	59,8
Sociale et de santé (SS)	A	Médecins de l'éducation nationale et médecins de prévention		370	370	0,0	77,6	77,6
		Infirmiers	220	116	336	96,4	93,1	95,2
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	44	10	54	97,7	90,0	96,3
		Assistants de service social des administrations de l'État	230	40	270	96,5	90,0	95,6
	Total catégorie A	494	536	1 030	96,6	82,1	89,0	
B	Infirmiers (catégorie B)	5		5	100,0		100,0	
Total SS			499	536	1 035	96,6	82,1	89,1
Ensemble			59 698	30 330	90 028	62,9	65,1	63,6

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du Code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans la SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2022 quelle que soit la durée de leur contrat.

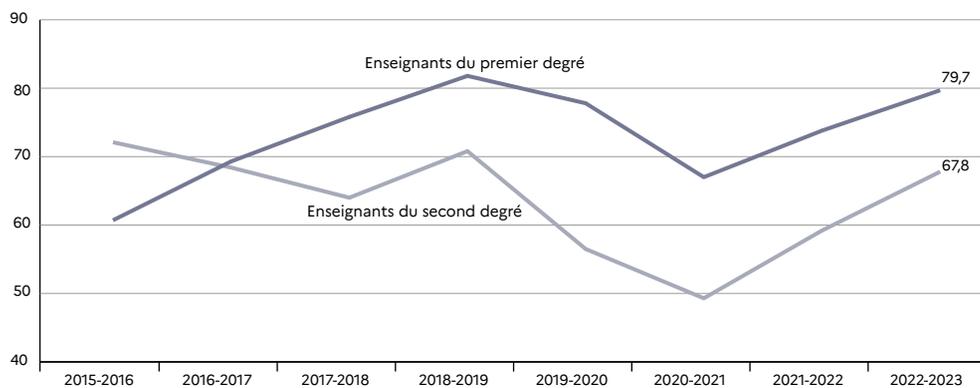
2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjoints techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

Dans le secteur public, le taux d'accès à la formation continue des enseignants du premier degré a augmenté régulièrement de la rentrée 2015 à celle de 2018, passant de 60,7% à 81,8% en quatre ans (1). Il a diminué ensuite, jusqu'à 67,0%, durant les deux années de crise sanitaire qui ont eu des conséquences sur les activités de formation jusqu'en 2020-2021. Depuis, ce taux remonte fortement pour atteindre 79,7% cette année. Concernant les enseignants du second degré, il est plus élevé lors des années de réforme, respectivement 72,1% en 2015-2016 avec la réforme des collèges et 70,8% en 2018-2019 avec celle des lycées. Comme pour le premier degré, ce taux a baissé durant les années de crise sanitaire (49,3%), puis a connu une forte croissance pour atteindre 67,8% la dernière année.

En 2022-2023, 297 400 enseignants du premier degré et 299 800 enseignants du second degré se sont inscrits à au moins un module de formation. Respectivement, 260 200 et 262 500 d'entre eux se sont présentés à un module de formation (2). Dans le premier degré, les enseignants qui sont aussi directeurs d'école sont les plus formés (92,5%). Dans le second degré, c'est le cas pour les enseignants documentalistes avec 87,6% de formés. Par ailleurs, 17 600 directeurs d'école ou d'établissement du second degré et 16 500 **personnels de l'éducation** ont accédé à un module de formation. Enfin, 68,5% des enseignants dans le domaine des services ont été présents à une formation contre 70,4% des enseignants dans le domaine de la production et 67,2% des enseignants des disciplines générales (3).

1 Évolution du taux d'accès en formation, en %



► Champ : France, ensemble des personnels, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérés au 30 novembre de l'année scolaire considérée, en mission d'enseignement dans le premier et le second degré public.

RERS 2024, DEPP

Précisions

La **formation continue des personnels** peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit inscrite (ayant « fait acte » de candidature à un module), retenue (sa candidature a été retenue par l'administration) ou présente (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Les **données de la formation continue** sont mises en regard des personnels de l'éducation nationale (cf. fiche 9.01). On en déduit le taux d'inscription (rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population étudiée) et le taux d'accès (rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population étudiée).

Personnels de l'éducation – Voir « Glossaire » à « Missions des personnels ».

Regroupement des disciplines – Voir rubrique « Précisions » de la fiche 9.10.

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, exploitation données GAIA, année scolaire 2022-2023 et panel des agents issus de BSA, novembre 2022.

2 La formation continue en 2022-2023, selon les missions

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Enseignement du premier degré	297 422	91,1	260 207	79,7
Enseignement en classe préélémentaire	71 458	91,6	61 323	78,6
Enseignement en classe élémentaire	147 960	92,1	128 867	80,2
Enseignement et direction d'école simultanés	37 211	98,0	35 134	92,5
Remplacement	25 507	83,1	21 518	70,1
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	15 286	80,3	13 365	70,2
Enseignement du second degré	299 832	77,5	262 508	67,8
Enseignement sur classes attitrées	272 425	77,4	238 575	67,8
Agrégés et chaires supérieures	35 866	69,3	30 530	59,0
Certifiés et PEPS	170 804	78,0	149 974	68,5
Professeurs de lycée professionnel	40 427	81,0	35 843	71,9
Enseignants non titulaires	20 219	81,9	17 725	71,8
Autres titulaires	5 109	80,0	4 503	70,5
Remplacement	15 200	70,8	12 775	59,5
Documentation	8 437	95,0	7 775	87,6
Enseignement répondant à des besoins spécifiques	3 770	76,6	3 383	68,8
Personnels ayant des missions de direction ou d'éducation				
Direction d'école sans enseignement et direction d'établissement du second degré	19 934	96,4	17 561	85,0
Éducation	18 947	85,1	16 501	74,1

► Champ : France, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2022, dans le premier et le second degré public.

RERS 2024, DEPP

3 Les enseignants du second degré en formation continue en 2022-2023, selon le groupe de discipline

	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Taux d'accès (%)
Disciplines générales	209 351	76,9	183 061	67,2
Philosophie	2 774	67,6	2 224	54,2
Lettres	43 320	78,8	37 497	68,2
<i>dont : lettres modernes</i>	27 062	78,1	23 245	67,0
<i>lettres classiques</i>	5 255	78,5	4 541	67,8
Langues	41 026	73,7	35 919	64,6
<i>dont : allemand</i>	4 363	79,1	3 897	70,7
<i>anglais</i>	22 712	71,9	19 870	62,9
<i>espagnol</i>	11 092	73,4	9 648	63,8
Histoire-Géographie	21 616	74,5	18 795	64,8
Sciences économiques et sociales	3 248	76,9	2 631	62,3
Mathématiques	33 693	76,1	30 066	67,9
Physique-Chimie	14 599	68,9	12 839	60,6
Biologie-géologie	14 411	85,8	12 787	76,1
Éducation musicale	5 325	85,6	4 448	71,5
Arts plastiques	5 714	89,8	4 792	75,3
Éducation physique et sportive	23 625	80,1	21 063	71,4
Domaines de la production	34 958	79,5	30 931	70,4
Domaines des services	22 097	78,7	19 242	68,5

► Champ : France, ensemble des personnes, titulaires ou non titulaires, en activité et rémunérées au 30 novembre 2022, dans le second degré public.

RERS 2024, DEPP

Parmi les enseignants français du premier degré ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018, neuf sur dix déclarent que le contenu et la pédagogie propres aux disciplines enseignées figuraient au programme de leur formation initiale (1). L'utilisation du numérique pour l'enseignement apparaît comme le domaine le moins abordé (53%), mais en Europe, seuls les enseignants anglais sont davantage formés aux TICE. Ce domaine, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves et la gestion de la classe, sont ceux pour lesquels les enseignants français s'estiment les moins bien préparés : seul un sur quatre ayant abordé ces contenus s'estime « bien » ou « très bien » préparé (2).

Au cours des douze derniers mois, les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes sont la participation à des conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs ainsi que des cours ou séminaires en présentiel (3).

Pour huit enseignants français sur dix, ces activités portent sur les compétences pédagogiques dans les disciplines enseignées (4). La gestion de la classe et du comportement des élèves est le domaine le moins souvent abordé. Les besoins élevés de formation portent le plus fréquemment sur l'enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers et l'acquisition de compétences TICE (respectivement 47% et 35%).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	91	97	97	94	86	96
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	90	95	98	95	85	93
Pédagogie générale	92	97	98	98	96	95
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	86	98	98	89	86	89
Enseignement à des élèves de niveaux différents	64	91	70	64	57	77
Enseignement de compétences transversales	63	80	71	69	59	72
Utilisation des TICE	53	79	49	41	49	40
Gestion de la classe et du comportement des élèves	58	93	77	58	58	73
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	58	89	45	67	72	79

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 91% des enseignants français (contre 97% en Angleterre, par exemple) exerçant en élémentaire déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : sentiment de préparation, en %

Enseignants ayant abordé les domaines suivants en formation initiale et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Contenu propre aux disciplines enseignées	61	66	90	92	76	86
Pédagogie propre aux disciplines enseignées	49	68	89	87	69	76
Pédagogie générale	52	73	86	86	71	83
Pratiques employées en classe dans les disciplines enseignées	38	80	86	80	71	78
Enseignement à des élèves de niveaux différents	23	74	41	57	56	74
Enseignement de compétences transversales	34	61	55	69	63	64
Utilisation des TICE	25	51	43	59	51	48
Gestion de la classe et du comportement des élèves	23	69	53	66	58	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	37	62	47	72	64	67

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en France, parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre aux disciplines qu'ils enseignent, 61% estiment avoir été bien ou très bien préparés sur cet aspect de leur métier (contre 66% en Angleterre, par exemple).

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Cours ou séminaires en présentiel	71	89	93	72	84	80
Cours ou séminaires en ligne	55	44	7	7	45	35
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	75	40	52	45	52	43
Programme de qualification	5	11	15	14	19	5
Visites d'observation dans d'autres écoles	8	48	23	6	19	16
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	16	67	36	39	23	50
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	22	61	27	39	27	49
Lecture d'ouvrages spécialisés	58	70	79	64	42	81

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 71% des enseignants français exerçant en élémentaire déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre, par exemple, 89% pour la moyenne des enseignants anglais interrogés par Talis.

4 Contenus abordés lors des activités de formation continue et besoins élevés de formation, en %

	Enseignants français...	
	... ayant abordé les contenus suivants en formation continue (1)	... exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants
Compétences pédagogiques des disciplines enseignées	81	10
Connaissance et maîtrise des disciplines enseignées	70	4
Connaissance des programmes scolaires	62	3
Pratiques d'évaluation des élèves	52	15
Compétences TICE	34	35
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	32	47
Approches pédagogiques individualisées	31	28
Enseignement de compétences transversales	30	17
Gestion de la classe et du comportement des élèves	27	20

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2024, DEPP

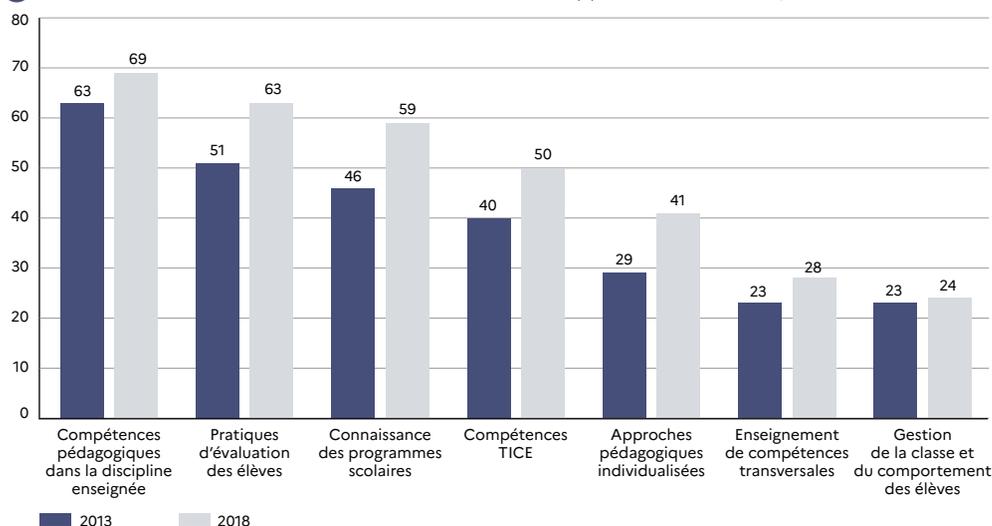
1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants français exerçant en élémentaire qui déclarent avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 81% ont abordé les compétences pédagogiques des disciplines enseignées dans le cadre de cette activité. Seuls 10% des enseignants français exerçant en élémentaire expriment un besoin élevé de formation dans ce domaine.

Les enseignants français de collège ayant répondu à l'enquête internationale Talis en 2018 sont respectivement 94% et 77% à déclarer que le contenu et la pédagogie propres à la discipline enseignée figuraient au programme de leur formation initiale (2). L'enseignement de compétences transversales apparaît comme le domaine le moins abordé (39%) et c'est sur ce point que l'écart avec la moyenne de l'Union européenne (UE) est le plus important (23 points de pourcentage). L'aspect sur lequel les enseignants s'estiment les moins bien préparés est la gestion de la classe et du comportement des élèves : seul un sur trois ayant abordé ce contenu s'estime « bien » ou « très bien » préparé.

Les activités de formation continue (formelle ou informelle) les plus fréquentes consistent en des cours et séminaires en présentiel (3). Pour sept enseignants sur dix, elles portent sur les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée. Depuis 2013, les hausses de participation les plus fortes ont concerné la connaissance des programmes scolaires (+13 points de pourcentage), les pratiques d'évaluation des élèves et la mise en œuvre d'approches pédagogiques individualisées (+12 points) (1). Toutefois, les besoins de formation exprimés par les enseignants se sont également renforcés sur ce dernier aspect, ainsi que sur l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, et demeurent les plus importants avec ceux ayant trait aux TICE (4).

1 Évolution des contenus abordés en formation continue (1) entre 2013 et 2018, en %



► Champ : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

RERS 2024, DEPP

1. Parmi les enseignants ayant déclaré avoir suivi au moins une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête.

Lecture : parmi les enseignants de collège français déclarant avoir suivi une activité de formation continue au cours des douze derniers mois précédant l'enquête Talis, 69% ont abordé les compétences pédagogiques dans la discipline enseignée dans le cadre de cette activité en 2018 contre 63% en 2013.

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice des enseignants et permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 20.11 ; 19.23.
- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A. (2020), « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

2 Comparaison européenne sur la formation initiale des enseignants : domaines abordés et sentiment de préparation, en %

	Enseignants ...			
	...ayant abordé les domaines suivants en formation initiale		...et rapportant avoir été « bien » ou « très bien » préparés	
	France	UE	France	UE
Contenu propre à la discipline enseignée	94	92	87	85
Pédagogie propre à la discipline enseignée	77	83	63	74
Pédagogie générale	67	86	49	69
Pratiques employées en classe dans la discipline enseignée	73	86	55	77
Enseignement à des élèves de niveaux différents	49	59	44	63
Enseignement de compétences transversales	39	62	49	64
Utilisation des TICE	51	53	47	61
Gestion de la classe et du comportement des élèves	55	67	33	65
Suivi de l'apprentissage et de la progression des élèves	45	66	46	65

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : 94% des enseignants de collège français déclarent que leur formation initiale abordait le contenu propre à la discipline qu'ils enseignent.

Parmi eux, 87% estiment avoir été « bien » ou « très bien » préparés sur cet aspect de leur métier.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison européenne sur la participation aux activités de formation continue, en %

Enseignants ayant participé aux activités de formation continue suivantes au cours des douze derniers mois précédant l'enquête	France	UE
Cours ou séminaires en présentiel	50	75
Cours ou séminaires en ligne	17	37
Conférences pédagogiques avec des professionnels et/ou des chercheurs	37	44
Programme de qualification	8	15
Visites d'études dans d'autres établissements	11	21
Observation de collègues ou auto-observation avec accompagnement	20	41
Réseau d'enseignants axé sur la formation continue des enseignants	27	34
Lecture d'ouvrages spécialisés	48	60

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : 50% des enseignants de collège français déclarent avoir participé à un cours ou séminaire en présentiel au cours des douze derniers mois précédant l'enquête contre 75% pour la moyenne des enseignants de l'UE interrogés par Talis.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

4 Évolution des besoins élevés de formation exprimés par les enseignants entre 2013 et 2018, en %

	Enseignants français exprimant un besoin élevé de formation sur les contenus suivants	
	2013	2018
Compétences pédagogiques dans la discipline enseignée	9	9
Pratiques d'évaluation des élèves	14	15
Connaissance des programmes scolaires	3	4
Connaissance et maîtrise de la discipline enseignée	5	5
Compétences TICE	25	23
Approches pédagogiques individualisées	19	24
Enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers	27	34
Enseignement de compétences transversales	11	14
Gestion de la classe et du comportement des élèves	9	13

RERS 2024, DEPP

► **Champ** : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en 2018, 34% des enseignants de collège français expriment un besoin élevé de formation pour l'enseignement aux élèves ayant des besoins éducatifs particuliers, contre 27% en 2013.

Comparativement à leurs collègues d'autres pays européens, les enseignants français sont peu nombreux à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe (14%) (1). La France est le pays dans lequel, en début de cours, les enseignants présentent le plus souvent un résumé de ce qui a été appris récemment (83%). C'est une de leurs pratiques les plus courantes avec le fait d'expliquer les attendus en termes d'apprentissage.

Les femmes sont moins nombreuses à demander fréquemment aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles ou à les laisser utiliser le numérique en classe (écarts de 19 et 16 points de pourcentage, respectivement) (2). Les enseignants ayant plus d'ancienneté sont plus

nombreux à expliquer fréquemment la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents ou les attendus en termes d'apprentissage (écarts de 16 et 15 points, respectivement).

Les pratiques de gestion de classe sont assez similaires entre pays. Par exemple, dire aux élèves d'écouter l'enseignant est une pratique fréquemment mise en œuvre partout (82% en France, contre 74% au Danemark et 85% en Espagne) (3). En France, dire aux élèves de respecter les règles de la classe est plus courant que de leur demander de se calmer rapidement en début de cours (83% contre 63%). Les femmes ont plus fréquemment recours que les hommes aux pratiques de gestion de classe, comme les enseignants ayant moins d'ancienneté (4).

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. La France a participé à cette enquête pour le niveau élémentaire pour la première fois en 2018. Talis permet des comparaisons des données françaises avec celles d'autres pays, dont cinq pays européens (Angleterre, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne et Suède). En 2018, 200 écoles de l'enseignement élémentaire en France ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon national représentatif. Leurs enseignants ainsi que le directeur ou la directrice d'école ont été sollicités pour répondre à l'enquête.

Pour en savoir plus

- Note d'Information : 19.22.
- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

1 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	84	98	89	83	90	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	83	76	71	74	73	78
Exposer les objectifs en début de cours	73	92	59	61	78	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	65	86	78	70	87	65
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	77	79	59	86	55
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	58	71	81	63	84	72
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	68	65	57	63	51
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	44	58	48	35	55	41
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	29	68	43	37	65	36
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	20	42	25	39	45	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	18	23	23	20	32	25
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	14	42	39	58	42	51

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays européens ayant participé à Talis 2018.

RERS 2024, DEPP

Lecture : en France, 84% des professeurs des écoles déclarent « souvent » ou « toujours » expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 98% en Angleterre et 89% en Flandre.

2 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	81	85	71	86
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	84	78	84
Exposer les objectifs en début de cours	72	73	69	73
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	67	65	51	67
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	60	58	52	59
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	50	60	58	58
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	62	48	55	49
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	60	41	50	43
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	39	27	29	29
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	29	18	14	21
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	24	17	22	17
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	28	12	11	15

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 84% des enseignantes du premier degré déclarent « souvent » ou « toujours » présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% des enseignants.

3 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	France	Angleterre	Belgique (Flandre)	Danemark	Espagne	Suède
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	83	73	84	73	85	61
Dire aux élèves de les écouter	82	71	83	74	85	66
Calmer les élèves perturbateurs	75	62	83	76	84	65
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	63	72	84	79	68	60

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteur public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 83% des professeurs des écoles déclarent « souvent » ou « toujours » dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 61% en Suède et 85% en Espagne.

4 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir « souvent » ou « toujours » aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	69	85	88	82
Dire aux élèves de les écouter	69	74	84	81
Calmer les élèves perturbateurs	67	76	77	75
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	45	65	69	62

RERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

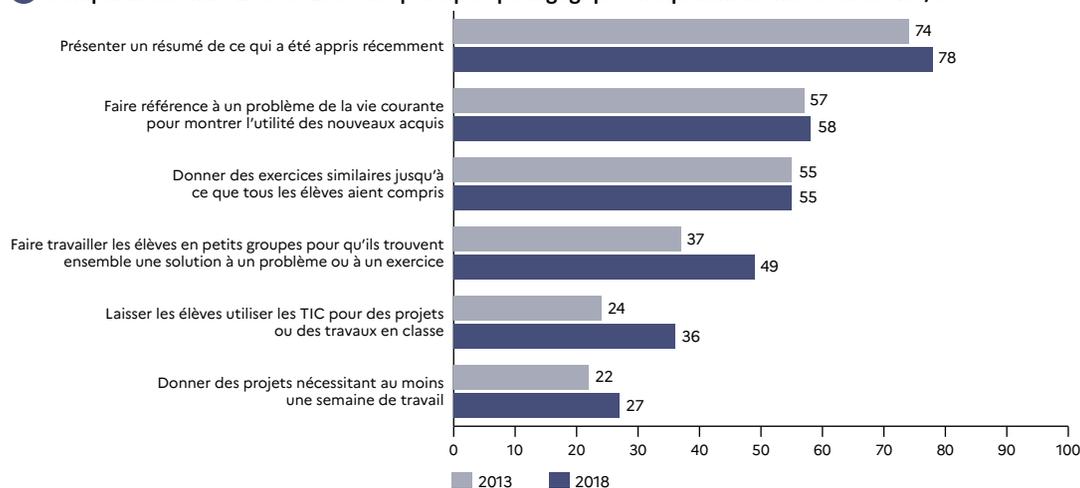
Lecture : en France, 85% des enseignantes du premier degré déclarent « souvent » ou « toujours » dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 69% des enseignants.

La proportion d'enseignants français à laisser fréquemment les élèves utiliser les TIC en classe a progressé de 12 points de pourcentage entre 2013 et 2018, mais reste inférieure à la moyenne dans l'Union européenne (UE) (1). Les enseignants français et européens sont peu nombreux (26% et 36%) à proposer fréquemment aux élèves des exercices sans solution évidente, alors qu'ils sont très nombreux à présenter fréquemment les attendus en termes d'apprentissage (2). Faire le lien entre l'utilité de nouveaux acquis et la vie courante ou proposer des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris sont les pratiques pour lesquelles l'écart entre les moyennes françaises et UE est le plus important (18 points).

Les exercices sans solution évidente sont plus souvent proposés par les hommes. Les enseignants ayant une plus grande ancienneté recourent plus fréquemment à certaines pratiques structurantes (présenter les objectifs du cours ou les attendus en termes d'apprentissage) (3).

Le recours aux pratiques de gestion de classe est relativement aussi fréquent en France qu'en moyenne dans l'UE (4). L'ancienneté est associée à un recours moins fréquent aux pratiques de gestion de classe. Les enseignants ayant le plus d'ancienneté sont moins fréquemment amenés à calmer les élèves perturbateurs (69% contre 81%) et demandent moins fréquemment aux élèves de se calmer rapidement en début de cours (68% contre 79%) (5).

1 Comparaison entre 2013 et 2018 des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %



► Champ : France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France en 2013, 74% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours présenter un résumé de ce qui a été appris récemment, contre 78% en 2018.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Talis, l'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage de l'OCDE réalisée tous les cinq ans, documente les pratiques professionnelles et les conditions d'exercice du métier d'enseignant. Pour le niveau collège, la France participe à cette enquête depuis 2013. Talis permet des comparaisons inédites dans le temps et dans l'espace. 48 pays dont 23 membres de l'UE ont participé à l'édition 2018.

En 2018, 200 collèges français ont été sélectionnés afin de constituer un échantillon national représentatif. Leur principal ainsi qu'une vingtaine d'enseignants sélectionnés aléatoirement dans chaque collège ont été sollicités.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 2011; 19.23.

- Charpentier A., Longhi L., Raffaëlli C. et Solnon A., 2020, « Le métier d'enseignant : pratiques, conditions d'exercice et aspirations. Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°101.

- Bocognano L., Charpentier A. et Raffaëlli C. (2021), « Quelles spécificités pour le métier d'enseignant en milieu rural ? Les apports de l'enquête Talis 2018 », *Éducation & formations*, n°102.

2 Comparaison européenne des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	90	91
Exposer les objectifs en début de cours	79	82
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	78	76
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	71	88
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	58	76
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	73
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	50	62
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	49	46
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	48
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	27	26
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	26	36
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	26	41

REERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, 90% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 91% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

3 Comparaison des pratiques pédagogiques fréquemment mises en œuvre selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Expliquer les attendus en termes d'apprentissage	89	90	84	91
Exposer les objectifs en début de cours	77	80	67	81
Présenter un résumé de ce qui a été appris récemment	77	79	77	79
Expliquer la façon dont sont reliés les nouveaux thèmes aux thèmes précédents	69	73	62	73
Faire référence à un problème de la vie courante pour montrer l'utilité des nouveaux acquis	57	58	56	58
Donner des exercices similaires jusqu'à ce que tous les élèves aient compris	55	55	52	56
Donner des exercices obligeant les élèves à développer leur esprit critique	52	50	50	50
Faire travailler les élèves en petits groupes pour qu'ils trouvent ensemble une solution à un problème ou à un exercice	50	49	51	49
Laisser les élèves utiliser les TIC pour des projets ou des travaux en classe	36	36	35	36
Donner des projets nécessitant au moins une semaine de travail	26	28	31	27
Proposer des exercices pour lesquels il n'existe pas de solution évidente	31	23	31	25
Demander aux élèves de décider seuls des procédures à utiliser pour résoudre des exercices difficiles	31	24	31	26

REERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 90% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours expliquer les attendus en termes d'apprentissage, contre 89% de leurs collègues de sexe masculin.

4 Comparaison européenne des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	France	UE
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	77	75
Dire aux élèves de les écouter	76	74
Calmer les élèves perturbateurs	71	67
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	64

REERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat), pays membres de l'UE ayant participé à Talis 2018.

Lecture : en France, 77% des professeurs de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 75% en moyenne pour les pays membres de l'UE ayant participé à l'enquête Talis 2018.

Note : la moyenne UE est calculée à partir des données des 22 pays membres de l'UE (hors France) ayant participé à l'enquête Talis 2018.

5 Comparaison des pratiques de gestion de classe fréquemment mobilisées selon le sexe et l'ancienneté des enseignants, en %

Pourcentage d'enseignants rapportant recourir «souvent» ou «toujours» aux pratiques suivantes	Hommes	Femmes	Moins de 5 années d'ancienneté	5 années ou plus d'ancienneté
Dire aux élèves de respecter les règles de la classe	78	77	82	77
Dire aux élèves de les écouter	78	75	80	76
Calmer les élèves perturbateurs	73	69	81	69
Demander aux élèves de se calmer rapidement en début de cours	69	70	79	68

REERS 2024, DEPP

► **Champ :** France hors Mayotte et La Réunion, secteurs public et privé (sous contrat).

Lecture : en France, 77% des enseignantes de collège déclarent souvent ou toujours dire aux élèves de respecter les règles de la classe, contre 78% de leurs collègues de sexe masculin.

Durant l'année scolaire 2022-2023, 16 000 enseignants du secteur public, 3 700 personnels des corps non enseignants de l'éducation nationale et 3 200 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite. Soit au total 23 000 départs, un peu moins qu'en 2020-2021 et 2021-2022 (1).

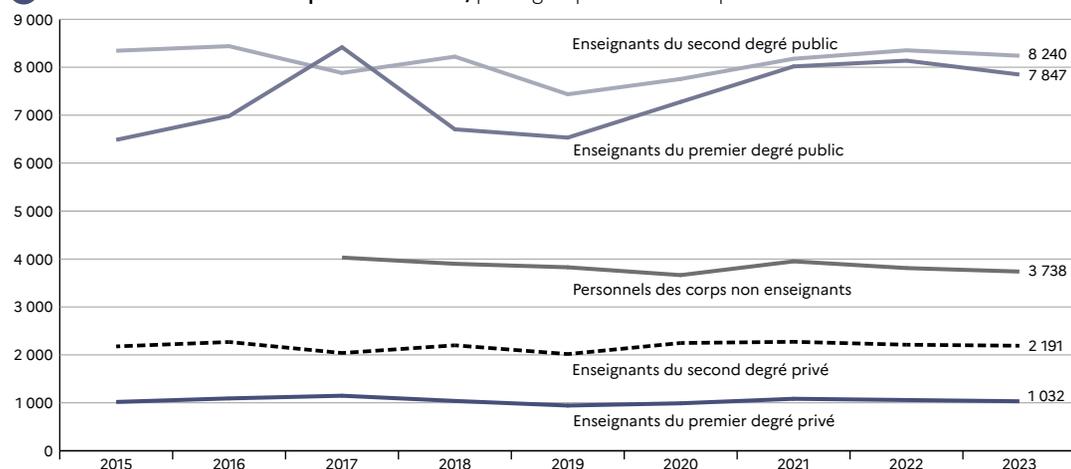
L'âge de départ moyen est de 62,2 ans (2). Pour les enseignants du premier degré public, cet âge moyen est de 60,9 ans : en effet, de nombreux enseignants du premier degré public ont été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient, à ce titre, de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans (progressivement décalé à 59 ans entre 2023 et 2032). Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé partent sept mois plus tard en moyenne que leurs homologues du public.

Les enseignants du second degré public, ceux du second degré privé, ainsi que les non-enseignants titulaires sont en moyenne âgés de 63 ans lors de leur départ.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes que les nouveaux retraités : en 2022-2023, elles partent en moyenne un an avant les hommes, et huit mois avant en moyenne pour celles ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants ».

Entre 2015 et 2023, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'éducation nationale a augmenté pour les hommes comme pour les femmes (3) (4). Cette augmentation est plus forte pour les enseignants du premier degré (+2,4 ans pour les hommes, +1,8 an pour les femmes), en raison de la baisse de la proportion des générations d'anciens instituteurs partis plus tôt en retraite.

1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Lecture : entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 septembre 2023, 7 847 enseignants titulaires du premier degré public sont partis à la retraite.

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année n. 2023 correspond donc à l'année scolaire 2022-2023.

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants ou plus – Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants ou plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été prévu lors de la réforme des retraites de 2010.

Pour en savoir plus

– DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2022-2023*. À paraître.

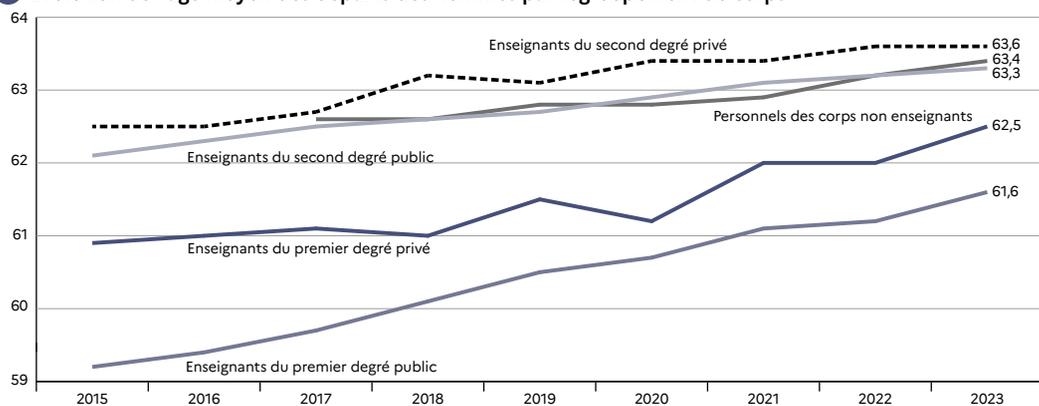
2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe durant l'année scolaire 2022-2023

	Mères de trois enfants	Hors départs mères de trois enfants	Femmes	Hommes	Ensemble
Enseignants du premier degré public	58,0	61,0	60,7	61,6	60,9
Enseignants du second degré public	58,6	63,1	62,6	63,3	62,9
Enseignants du premier degré privé	59,0	61,8	61,4	62,5	61,5
Enseignants du second degré privé	58,6	63,2	62,9	63,6	63,2
Personnels d'encadrement	59,1	63,5	63,0	63,5	63,3
Vie scolaire	59,2	62,9	62,6	63,6	62,8
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	59,4	63,1	62,9	63,3	63,0
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	59,9	62,8	62,7	63,2	62,9
Ensemble	58,5	62,2	61,9	62,9	62,2
Effectifs	1 405	14 424	15 829	7 219	23 048

► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes par regroupement de corps

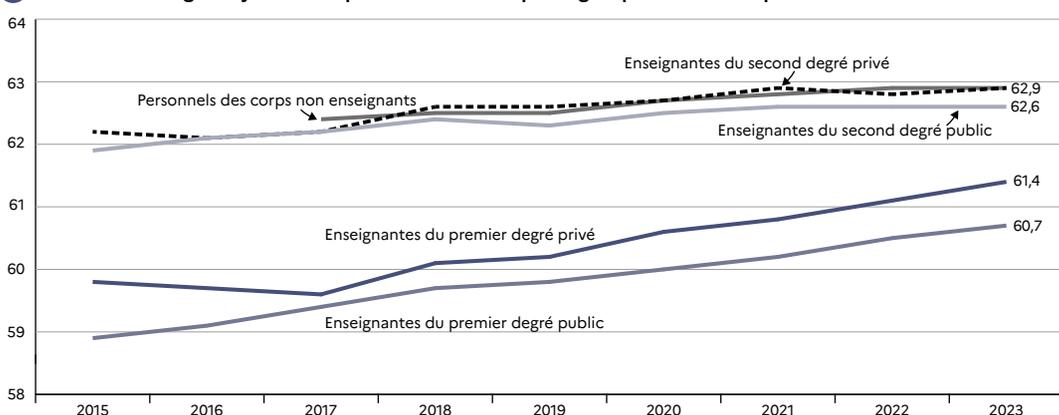


► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2023 correspond donc à l'année scolaire 2022-2023.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes par regroupement de corps



► Champ : France, titulaires du secteur public (enseignants et non-enseignants), et enseignants assimilés titulaires du privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Note : départs entre le 1^{er} octobre de l'année $n-1$ et le 30 septembre de l'année n . 2023 correspond donc à l'année scolaire 2022-2023.

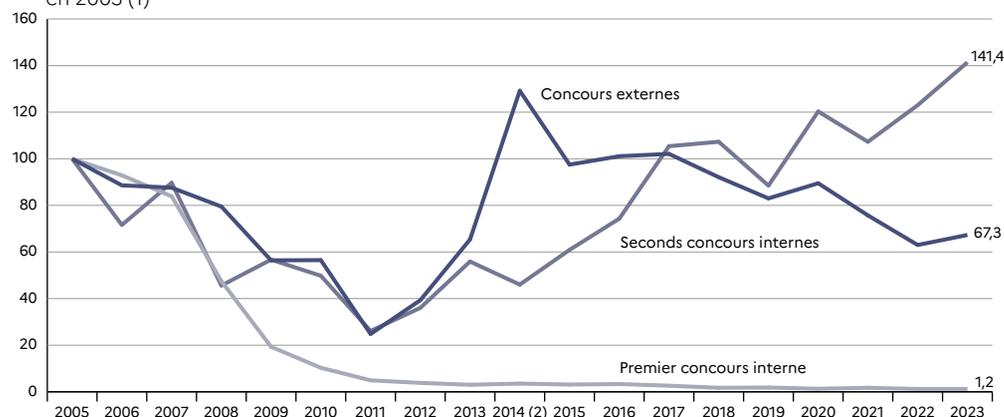
En 2023, l'offre globale aux concours du premier degré public atteint 10 350 postes (2). Aux concours externes de la session de droit commun, 9 332 postes sont offerts, soit une centaine de postes en moins qu'en 2022. Les candidats sont plus nombreux (2,4 candidats par poste). Le taux de couverture s'améliore, passant de 78,6% en 2022 à 85,8%, sans retrouver son niveau de 2021 avant la réforme des concours enseignants (95,2%). La prise en compte du concours externe de la session supplémentaire – ouvert en 2023 dans les académies de Créteil et de Versailles (357 admis) – élève le taux de couverture global à 89,6% (83,0% en 2022). Pour l'ensemble des concours externes, le nombre d'admis repart à la hausse en 2023 (1).

Aux concours internes, l'offre de postes double par rapport à 2022, passant de 503 à 1 018, en partie du

fait d'un recrutement interne exceptionnel organisé en 2023 dans les académies de Créteil, de Versailles et de Guyane (370 postes). Le taux de couverture se dégrade au premier concours (42,5% contre 70,6% en 2022), et aux seconds concours (65,0% au lieu de 71,0%). Si le nombre de postes augmente, celui des admis fléchit légèrement au premier concours réservé aux instituteurs titulaires. Aux seconds concours internes, le nombre d'admis augmente moins que le nombre de postes.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 1 058 contrats sont ouverts (3). Aux concours externes, les admis sont plus nombreux qu'en 2022 pour une offre de contrats stable. Le taux de couverture est de 98,9%, au lieu de 95,3% en 2022. Il s'améliore également aux différents concours internes, en raison du nombre d'admis qui augmente plus que l'offre.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005 (1)



► Champ : France + COM.

1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : la session supplémentaire du concours externe, organisée à partir de 2015, est prise en compte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.46 ; 22.36.
- Séries chronologiques en ligne : voir la rubrique « Les personnels ».
- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

DAF.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Concours externes, session de droit commun	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332
	Présents	57 324	37 520	30 855	33 144	29 996	17 156	21 931
	Admis	12 435	7 029	11 627	10 433	9 116	7 424	8 007
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	98,9	94,3	95,2	78,6	85,8
Concours externes, session supplémentaire	Postes			500	700	300	700	700
	Présents			5 027	2 368	3 137	1 502	1 323
	Admis			500	700	300	414	357
	Taux de couverture (%)			100,0	100,0	100,0	59,1	51,0
Tous concours externes (2)	Postes	12 500	7 000	11 758	11 062	9 573	9 448	9 332
	Présents	57 324	37 520	35 882	35 512	33 133	18 658	23 254
	Admis	12 435	7 029	12 127	11 133	9 416	7 838	8 364
	Taux de couverture (%)	99,5	100,4	103,1	100,6	98,4	83,0	89,6
Premier concours interne	Postes	3 089	450	147	100	90	51	80
	Présents	4 235	472	150	68	96	85	76
	Admis	2 934	303	90	39	49	36	34
	Taux de couverture (%)	95,0	67,3	61,2	39,0	54,4	70,6	42,5
Seconds concours internes	Postes	250	165	192	363	327	452	568
	Présents	1 630	661	581	1 032	933	1 164	1 439
	Admis	261	130	159	314	280	321	369
	Taux de couverture (%)	104,4	78,8	82,8	86,5	85,6	71,0	65,0
Concours interne exceptionnel	Postes							370
	Présents							534
	Admis							282
	Taux de couverture (%)							76,2
Tous concours internes	Postes	3 339	615	339	463	417	503	1 018
	Présents	5 865	1 133	731	1 100	1 029	1 249	2 049
	Admis	3 195	433	249	353	329	357	685
	Taux de couverture (%)	95,7	70,4	73,5	76,2	78,9	71,0	67,3
Tous concours	Postes	15 839	7 615	12 097	11 525	9 990	9 951	10 350
	Présents	63 189	38 653	36 613	36 612	34 162	19 907	25 303
	Admis	15 630	7 462	12 376	11 486	9 745	8 195	9 049
	Taux de couverture (%)	98,7	98,0	102,3	99,7	97,5	82,4	87,4
Recrutements réservés	Postes			40				
	Présents			26				
	Admis			14				
	Taux de couverture (%)			35,0				

► Champ : France + COM.

RERS 2024, DEPP

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 332 postes à pourvoir aux concours externes en 2023.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif «loi Sauvadet», ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du premier degré privé sous contrat (1)

		2011	2015	2020	2021	2022	2023
Concours externes	Contrats	738	835	1 070	900	850	850
	Présents	2 365	3 357	4 500	3 745	2 576	2 912
	Admis	652	815	1 063	904	810	841
	Taux de couverture (%)	88,3	97,6	99,3	100,4	95,3	98,9
Premier concours interne	Contrats	58	30	7		4	5
	Présents	6	38	1		2	16
	Admis	5	11			2	5
	Taux de couverture (%)	8,6	36,7			50,0	100,0
Seconds concours internes	Contrats	107	37	93	159	107	144
	Présents	624	117	175	343	219	403
	Admis	65	34	68	102	72	103
	Taux de couverture (%)	60,7	91,9	73,1	64,2	67,3	71,5
Concours interne exceptionnel	Contrats						59
	Présents						168
	Admis						57
	Taux de couverture (%)						96,6
Tous concours	Contrats	903	902	1 170	1 059	961	1 058
	Présents	2 995	3 512	4 676	4 088	2 797	3 499
	Admis	722	860	1 131	1 006	884	1 006
	Taux de couverture (%)	80,0	95,3	96,7	95,0	92,0	95,1
Recrutements réservés	Contrats		510				
	Présents		814				
	Admis		445				
	Taux de couverture (%)		87,3				

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

RERS 2024, DEPP

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

Note : les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif «loi Sauvadet», ont été organisés de 2013 à 2018.

En 2023, 21 900 candidats se sont présentés à la session de droit commun des différents concours externes de professeurs des écoles du public pour 9 332 postes offerts (1). Le taux de candidature est de 2,4 présents pour un poste (1,8 en 2022). Cette moyenne masque une forte dispersion académique. Les académies de Créteil et de Versailles, offrant le plus de postes, ont une faible attractivité avec un présent pour un poste (0,8) contre six à Rennes et à La Réunion, sept en Guadeloupe et huit en Polynésie française. La session supplémentaire reste plus attractive que la session de droit commun dans l'académie de Créteil (1,3 présent pour un poste), comme dans celle de Versailles (3,5).

La très grande majorité des académies a pourvu les postes ouverts avec les admis sur liste principale. En 2023, hors session supplémentaire et malgré une

amélioration, les académies de Créteil et de Versailles enregistrent un taux de couverture parmi les plus bas de France, avec respectivement 56,4 % et 60,0 % de postes pourvus. Avec les admis au concours externe de la session supplémentaire, le taux de couverture global atteint 68,2 % dans l'académie de Créteil (56,6 % en 2022) et 72,0 % dans l'académie de Versailles (48,7 % en 2022).

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, l'attractivité du métier d'enseignant est plus élevée que dans le public, avec en moyenne 3,4 candidats présents pour un contrat (3,0 en 2022) (2). Dans la plupart des académies, le taux de candidature y est supérieur. Parmi les académies offrant plus de vingt contrats, on compte un présent pour un contrat dans l'académie de Créteil, deux dans celles de Paris et de Versailles, contre cinq dans l'académie de Rennes.

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.46 ; 22.36.

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2023 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Postes (2)	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	9 332	21 931	2,4	8 007	85,8
Aix-Marseille	384	1 049	2,7	384	100,0
Amiens	253	593	2,3	253	100,0
Besançon	105	412	3,9	105	100,0
Bordeaux (3)	288	1 149	4,0	292	101,4
Clermont-Ferrand	78	392	5,0	78	100,0
Corse	43	159	3,7	43	100,0
Créteil	1 494	1 191	0,8	842	56,4
Dijon (3)	194	421	2,2	252	129,9
Grenoble	432	879	2,0	432	100,0
Lille	535	1 825	3,4	535	100,0
Limoges	60	233	3,9	60	100,0
Lyon	484	1 085	2,2	484	100,0
Montpellier	323	1 050	3,3	323	100,0
Nancy-Metz	308	697	2,3	308	100,0
Nantes	190	823	4,3	190	100,0
Nice (3)	268	692	2,6	272	101,5
Normandie	292	1 051	3,6	292	100,0
Orléans-Tours	293	647	2,2	293	100,0
Paris	241	433	1,8	241	100,0
Poitiers	151	611	4,0	151	100,0
Reims	162	414	2,6	162	100,0
Rennes (3)	146	877	6,0	149	102,1
Strasbourg (3)	228	627	2,8	244	107,0
Toulouse	290	1 089	3,8	290	100,0
Versailles	1 500	1 274	0,8	900	60,0
Guadeloupe	34	227	6,7	34	100,0
Guyane	187	214	1,1	63	33,7
Martinique	38	196	5,2	38	100,0
Mayotte	159	500	3,1	125	78,6
La Réunion	157	1 006	6,4	157	100,0
Polynésie française	15	115	7,7	15	100,0
Session supplémentaire	700	1 323	1,9	357	51,0
Créteil	500	633	1,3	177	35,4
Versailles	200	690	3,5	180	90,0
Tous concours externes	9 332	23 254	2,5	8 364	89,6
Rappel 2022	9 448	18 658	2,0	7 838	83,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Les postes ouverts à la session supplémentaire visent à compenser la déperdition prévisionnelle de la session de droit commun : au total, il y a donc 9 332 postes à pourvoir aux concours externes en 2023.
3. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2023 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus) (1)

Académies	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Session de droit commun	850	2 912	3,4	841	98,9
dont académies offrant plus de 20 contrats :					
Aix-Marseille	22	81	3,7	22	100,0
Bordeaux	42	150	3,6	36	85,7
Créteil	69	93	1,3	61	88,4
Grenoble	25	103	4,1	25	100,0
Lille	69	231	3,3	69	100,0
Lyon	66	210	3,2	66	100,0
Montpellier	32	96	3,0	29	90,6
Nantes	130	477	3,7	130	100,0
Normandie	40	154	3,9	40	100,0
Orléans-Tours	24	85	3,5	24	100,0
Paris (2)	52	122	2,3	61	117,3
Rennes	79	429	5,4	76	96,2
Toulouse	22	97	4,4	22	100,0
Versailles	54	128	2,4	54	100,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM.

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

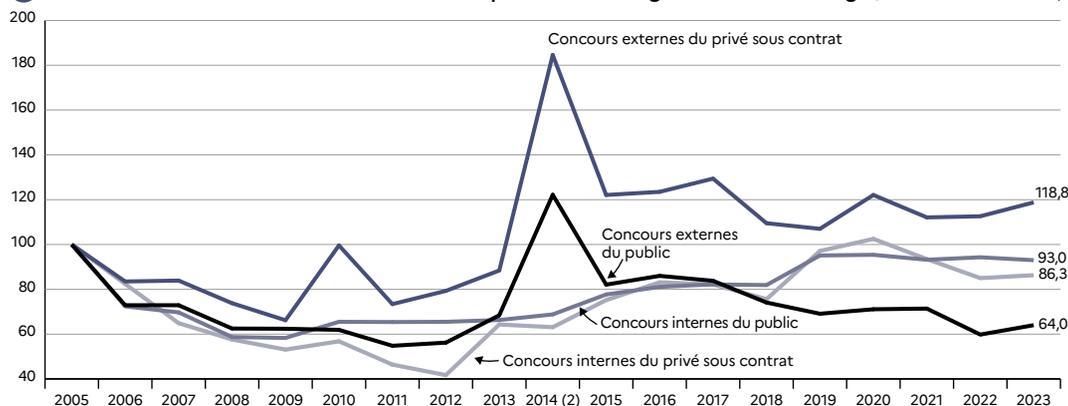
En 2023, 12 883 postes sont offerts aux **concours de personnels enseignants du second degré public** : 10 213 pour les concours externes et 2 670 pour les concours internes (2). L'offre globale se stabilise donc autour de 13 000 postes depuis 2018. Sans retrouver le niveau de 2021, le nombre de candidats déclarés admis repart à la hausse en 2023 dans la voie externe après la diminution de 2022 liée à la mise en place de la réforme des concours.

Aux concours externes, le **taux de couverture** s'améliore, passant de 79% en 2022 à 84%, en corrélation avec la hausse du nombre d'admis plus forte que celle des postes. Il était de 94% en 2021 avant la réforme des concours. Aux concours internes, le taux de couverture s'établit à 95% contre 96% en 2022, le nombre de postes et de lauréats étant quasiment équivalent à 2022.

Aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, 2 850 contrats sont ouverts, soit 50 contrats de plus qu'en 2022, tous aux concours internes (CAER) (3). Aux concours externes, le taux de couverture progresse, passant de 93% en 2022 à 98% en 2023 (pour mémoire, il était de 97% en 2021). Aux concours internes, il fléchit (91% contre 92% en 2022). Les taux de couverture aux concours externes restent en moyenne plus élevés dans le privé que dans le public.

En 2023, le volume de candidats admis se situe à un niveau supérieur à celui de la session de 2005 pour les concours externes du privé sous contrat (+19%). En revanche, il est inférieur de 7% pour les concours internes du public, de 14% pour ceux du privé, de 36% pour les concours externes du public (1).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005 (1)



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. La session exceptionnelle est prise en compte.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter aux concours externes.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Capes, Capeps, Capet, CAPLP), concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat (Cafep, CAER), concours de recrutement des professeurs agrégés, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.46 ; 22.36.
- Séries chronologiques en ligne : « Les personnels ».
- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré public (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Agréga-tion	Postes	2 890	1 992	2 865	2 610	2 610	2 620	2 740
	Admis	2 872	1 986	2 649	2 513	2 525	2 554	2 660
Capes	Postes	9 155	5 684	8 219	6 880	6 890	6 750	6 688
	Admis	9 124	5 673	7 151	6 493	6 555	5 188	5 503
Capeps (2)	Postes	920	490	865	750	750	770	760
	Admis	920	490	865	750	749	766	760
Capet	Postes	765	275	670	795	780	780	770
	Admis	757	275	588	661	665	633	662
CAPLP	Postes	2 480	1 644	2 145	1 815	1 810	1 870	1 925
	Admis	2 356	1 591	1 789	1 641	1 535	1 377	1 467
Tous concours	Postes	16 210	10 085	14 764	12 850	12 840	12 790	12 883
	Présents	108 561	66 759	62 358	56 154	57 206	44 222	45 772
	Admis	16 029	10 015	13 042	12 058	12 029	10 518	11 052
	Taux de couverture (%)	98,9	99,3	88,3	93,8	93,7	82,2	85,8
Concours externes	Postes	13 475	8 300	12 609	10 170	10 160	10 120	10 213
	Présents	80 222	43 954	42 845	39 357	39 531	27 000	28 928
	Admis	13 316	8 237	10 933	9 471	9 501	7 960	8 528
	Taux de couverture (%)	98,8	99,2	86,7	93,1	93,5	78,7	83,5
Concours internes	Postes	2 735	1 785	2 155	2 680	2 680	2 670	2 670
	Présents	28 339	22 805	19 513	16 797	17 675	17 222	16 844
	Admis	2 713	1 778	2 109	2 587	2 528	2 558	2 524
	Taux de couverture (%)	99,2	99,6	97,9	96,5	94,3	95,8	94,5
Recrutements réservés	Postes			2 805				
	Présents			2 399				
	Admis			1 283				
	Taux de couverture (%)			45,7				

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capes ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte, organisés à partir de 2021, sont pris en compte.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

3 Évolution du nombre de contrats et de candidats aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat (1)

		2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 450	1 350	1 250	1 300	1 300
	Présents	8 559	5 605	5 279	5 670	5 845	4 134	4 853
	Admis	1 077	1 073	1 315	1 315	1 207	1 213	1 279
	Taux de couverture (%)	82,8	59,6	90,7	97,4	96,6	93,3	98,4
Concours internes (CAER) (2)	Contrats	2 925	980	1 300	1 800	1 650	1 500	1 550
	Présents	7 155	7 319	7 037	5 774	6 058	5 816	6 062
	Admis	1 628	924	1 225	1 668	1 522	1 383	1 405
	Taux de couverture (%)	55,7	94,3	94,2	92,7	92,2	92,2	90,6
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 750	3 150	2 900	2 800	2 850
	Présents	15 714	12 924	12 316	11 444	11 903	9 950	10 915
	Admis	2 705	1 997	2 540	2 983	2 729	2 596	2 684
	Taux de couverture (%)	64,0	71,8	92,4	94,7	94,1	92,7	94,2
Recrutements réservés	Contrats			800				
	Présents			1 542				
	Admis			732				
	Taux de couverture (%)			91,5				

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.

2. Les concours internes du Capes ont été gelés de 2007 à 2009.

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

Les recrutements réservés, dans le cadre du dispositif « loi Sauvadet », ont été organisés de 2013 à 2018.

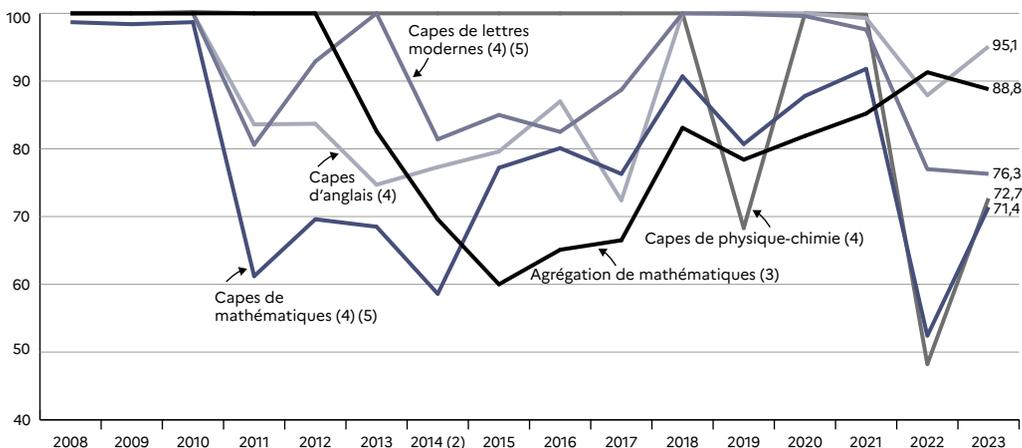
Aux concours externes de 2023, le **taux de candidature** moyen est comparable à celui de 2022 avec 2,8 présents pour un poste (2). Le **taux de couverture** s'améliore, passant de 79 % en 2022 à 84 %, sans retrouver son niveau de 2021 avant la réforme des concours. Dans les sections scientifiques, à l'agrégation externe de mathématiques, 89 % des postes sont pourvus en 2023 contre 91 % en 2022 (1). Aux Capes externes de mathématiques et de physique-chimie, les taux de couverture, qui avaient fortement baissé en 2022 avec la moitié des postes pourvus, sont désormais respectivement de 71 % et 73 %, mais restent très en deçà de leur niveau de 2021 (92 % et 100 %). À la différence de la session dernière, le Capes externe d'anglais n'est presque plus déficitaire en 2023, avec 95 % de postes pourvus (contre 88 % en 2022 et 99 % en 2021). Le taux de couverture continue

de reculer au Capes de lettres modernes avec 76 % des postes pourvus, bien en deçà des sessions antérieures à 2022. Dans les disciplines professionnelles, le taux de couverture progresse au Capet externe (84 % de postes couverts contre 79 % en 2022 et 83 % en 2021), et plus encore au CAPLP externe (79 % contre 71 % en 2022). Néanmoins, au CAPLP, le niveau de 2021 n'est pas retrouvé (81 %).

Aux concours internes, le nombre de présents diminue en moyenne de 2 % entre 2022 et 2023. Le taux de candidature moyen demeure deux fois plus élevé aux concours internes qu'aux concours externes (6,3 % contre 2,8 %) et le taux de couverture s'établit à 95 % (96 % en 2022).

1 Évolution du taux de couverture aux concours externes selon les disciplines, en % (1)

Taux de couverture



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Le graphique représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. La session exceptionnelle est prise en compte.
3. Le concours externe spécial de l'agrégation, organisé à partir de 2017, est pris en compte.
4. Le troisième concours est pris en compte.
5. Le concours externe du Capes à affectation locale à Mayotte, organisé à partir de 2021, est pris en compte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Concours de recrutement des enseignants du secteur public (Agrégation, Capes, Capeps, Capet, CAPLP), taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.46 ; 22.36.
- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2023 (1)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (2)	1 725	8 992	5,2	1 651	95,7	1 015	9 326	9,2	1 009	99,4
Disciplines scientifiques	625	2 842	4,5	578	92,5	274	2 678	9,8	274	100,0
dont : mathématiques	400	1 521	3,8	355	88,8	160	1 277	8,0	160	100,0
physique-chimie	148	801	5,4	146	98,6	49	710	14,5	49	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	442	2 297	5,2	434	98,2	326	2 408	7,4	321	98,5
dont : lettres modernes	128	572	4,5	126	98,4	120	964	8,0	120	100,0
histoire et géographie	112	635	5,7	112	100,0	115	778	6,8	110	95,7
Langues	293	1 365	4,7	287	98,0	185	1 835	9,9	185	100,0
dont : anglais	176	906	5,1	176	100,0	70	952	13,6	70	100,0
espagnol	53	210	4,0	53	100,0	45	581	12,9	45	100,0
Disciplines professionnelles	263	1 762	6,7	250	95,1	85	1 108	13,0	84	98,8
dont : sciences industrielles de l'ingénieur	104	621	6,0	92	88,5	20	396	19,8	19	95,0
économie et gestion	103	668	6,5	103	100,0	46	452	9,8	46	100,0
Disciplines artistiques	51	330	6,5	51	100,0	35	394	11,3	35	100,0
Éducation physique et sportive	51	396	7,8	51	100,0	10	903	8,2	110	100,0
Évolution 2022-2023 (3)	7,5	0,9	-0,4	7,3	-0,2	0,0	-3,7	-0,3	-0,6	-0,6
Capes (4) (5)	5 673	12 137	2,1	4 587	80,9	1 015	4 026	4,0	916	90,2
Disciplines scientifiques	2 022	3 599	1,8	1 540	76,2	359	1 220	3,4	354	98,6
dont : mathématiques	1 234	1 799	1,5	881	71,4	225	638	2,8	220	97,8
physique-chimie	450	658	1,5	327	72,7	74	303	4,1	74	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 904	4 850	2,5	1 616	84,9	319	1 719	5,4	288	90,3
dont : lettres modernes	820	1 181	1,4	626	76,3	110	510	4,6	104	94,5
histoire et géographie	594	1 813	3,1	593	99,8	85	581	6,8	76	89,4
Langues	1 505	3 067	2,0	1 245	82,7	275	818	3,0	212	77,1
dont : anglais	874	1 611	1,8	831	95,1	148	390	2,6	97	65,5
espagnol	348	878	2,5	268	77,0	68	295	4,3	68	100,0
Disciplines artistiques	240	615	2,6	184	76,7	62	269	4,3	62	100,0
Langages spéciaux	2	6	3,0	2	100,0					
Évolution 2022-2023 (3)	-0,9	13,2	0,2	9,1	7,4	-1,0	-1,0	0,0	-6,7	-5,6
Capecs (4)	675	2 796	4,1	675	100,0	85	1 025	12,1	85	100,0
Évolution 2022-2023 (3)	-2,2	2,2	0,1	-1,6	0,6	6,3	-5,4	-1,4	6,3	0,0
Capet (4)	645	1 927	3,0	543	84,2	125	878	7,0	119	95,2
dont : économie et gestion	300	1 008	3,4	273	91,0	68	476	7,0	68	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	249	391	1,6	175	70,3	37	247	6,7	31	83,8
Évolution 2022-2023 (3)	-1,5	25,0	0,6	5,6	5,7	0,0	1,7	0,1	0,0	0,0
CAPLP (4)	1 495	3 076	2,1	1 072	71,7	430	1 589	3,7	395	91,9
Disciplines d'enseignement général	550	770	1,4	326	59,3	126	519	4,1	125	99,2
dont : mathématiques-physique chimie	280	254	0,9	107	38,2	51	173	3,4	50	98,0
lettres-histoire et géographie	160	288	1,8	128	80,0	50	210	4,2	50	100,0
Disciplines professionnelles	945	2 306	2,4	746	78,9	304	1 070	3,5	270	88,8
dont : économie et gestion	196	774	3,9	193	98,5	46	353	7,7	46	100,0
biotechnologies	190	249	1,3	110	57,9	70	161	2,3	61	87,1
Évolution 2022-2023 (3)	3,5	-0,3	0,0	5,6	1,5	1,2	4,4	0,1	9,1	6,7
Tous concours	10 213	28 928	2,8	8 528	83,5	2 670	16 844	6,3	2 524	94,5
Évolution 2022-2023 (3)	0,9	7,1	0,1	7,1	4,8	0,0	-2,2	-0,2	-1,3	-1,3

RERS 2024, DEPP

► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

Disciplines scientifiques – sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes); sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation); sciences de la vie et de la Terre, numérique et sciences informatiques (Capes). **Disciplines littéraires et sciences humaines** – sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes); grammaire (agrégation); documentation (Capes). **Langues** – sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, portugais, russe) (agrégation et Capes); hébreu, néerlandais (agrégation); section langue corse (Capes); langues de France (options breton, corse, occitan-langue d'oc, créole, tahitien) (agrégation); langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes). **Disciplines artistiques** – sections musique, arts plastiques (agrégation); éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes). **Langages spéciaux** – section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP)** – sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles** – sections biochimie-génie biologique, informatique (agrégation); économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales, design et métiers d'art (agrégation, Capet et CAPLP); sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet); hôtellerie-restauration, biotechnologies, esthétique-cosmétique (Capet et CAPLP); génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, fonderie, industries graphiques, horticulture, prothèse dentaire, coiffure, métiers de l'alimentation (CAPLP).

1. Le tableau représente les candidatures. Un candidat déclaré admis à plusieurs concours est compté plusieurs fois.
2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
3. Évolution en pourcentage et en points pour le taux de candidature et le taux de couverture.
4. Le troisième concours est comptabilisé avec le concours externe.
5. Les concours du Capes à affectation locale en Guyane et à Mayotte sont pris en compte.

Le nombre d'admis aux concours de direction diminue de 2008 à 2021, en écho à l'évolution du nombre de postes offerts, pour augmenter depuis. Aux concours d'inspection, le nombre d'admis est stable depuis 2011, à l'exception des rebonds de 2017 et 2022. Aux concours de personnels de vie scolaire, le nombre d'admis augmente depuis 2009, avec toutefois de fortes variations annuelles (1).

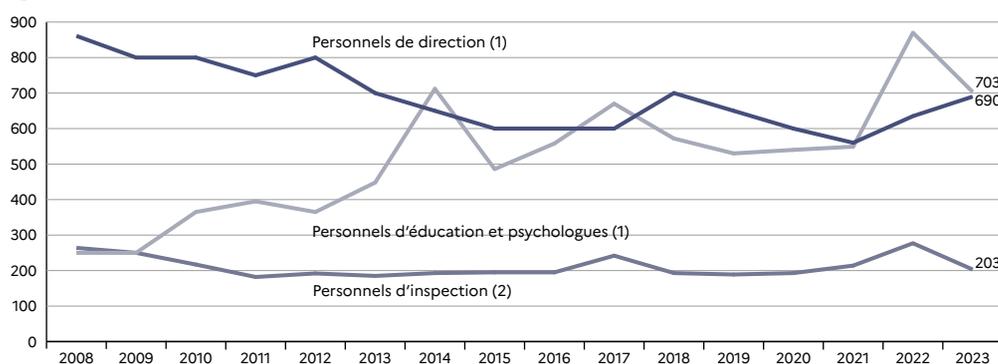
En 2023, l'offre de postes aux concours de personnels de direction est supérieure à celle de 2022 (690 contre 635), comme le nombre de présents. Le taux de candidature est stable avec quatre présents pour un poste (2). Tous les postes sont pourvus.

Au concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, 125 postes sont offerts (contre 185 en 2022) alors que les inscrits sont plus nombreux (+30 inscrits) (3). Cinq dossiers sont examinés pour un poste (trois en 2022). Tous les postes sont pourvus, contrairement aux

sessions précédentes. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, l'offre de postes est inférieure à celle de 2022 (80 contre 140) pour un nombre d'inscrits comparable. Trois dossiers sont examinés pour un poste (deux en 2022). À l'issue de l'épreuve d'admission, 2 postes sont restés vacants en 2023 (contre 28 en 2022).

Aux concours de conseillers principaux d'éducation, 480 postes sont ouverts (640 en 2022), avec une offre en recul aux concours externes (-160 postes) (4). Le nombre de présents fléchit de nouveau en 2023. L'attractivité reste forte dans la voie interne, avec 18 présents pour un poste (5 à l'externe). Aux concours de psychologues de l'éducation nationale, 260 postes sont offerts, comme en 2022. La baisse du nombre de présents se poursuit. Un candidat est présent pour un poste dans chacune des voies de recrutement. Tous les postes sont pourvus à l'exception des concours externes de psychologues.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire



► Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Y compris le troisième concours.

2. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

RERS 2024, DEPP

Précisions

À compter de la session 2022, seuls les étudiants inscrits en seconde année de master (et non plus en première année) ou les candidats déjà titulaires d'un master peuvent se présenter au concours externe de conseillers principaux d'éducation.

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire, taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

– DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours (personnels d'éducation et psychologues). DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels de direction

			2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Personnels de direction (1) (2)	Postes		880	800	600	600	560	635	690
	Présents		3 222	3 909	3 633	3 033	3 073	2 693	2 773
	Admis		861	800	600	600	560	635	690
	Taux de couverture (%)		97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

RERS 2024, DEPP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classes de ce corps.

2. Y compris le troisième concours.

3 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'inspection

			2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Inspecteurs de l'éducation nationale	Postes		178	135	115	115	125	185	125
	Inscrits (2)		856	1 533	855	596	660	602	632
	Admis		177	135	115	112	124	165	125
	Taux de couverture (%)		99,4	100,0	100,0	97,4	99,2	89,2	100,0
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (1)	Postes		108	85	80	110	105	140	80
	Inscrits (2)		284	360	279	234	263	272	271
	Admis		87	82	80	81	90	112	78
	Taux de couverture (%)		80,6	96,5	100,0	73,6	85,7	80,0	97,5
Tous concours	Postes		286	220	195	225	230	325	205
	Inscrits (2)		1 140	1 893	1 134	830	923	874	903
	Admis		264	217	195	193	214	277	203
	Taux de couverture (%)		92,3	98,6	100,0	85,8	93,0	85,2	99,0

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

RERS 2024, DEPP

1. Le concours supplémentaire d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ouvert en 2017 est pris en compte.

2. Candidats dont le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est examiné dans le cadre de l'épreuve d'admissibilité.

4 Évolution du nombre de postes et de candidats aux concours de personnels d'éducation et de psychologues

			2008	2010	2015	2020	2021	2022	2023
Conseillers principaux d'éducation	Externes (2)	Postes	200	250	310	270	270	570	410
		Présents	4 890	3 653	3 210	2 668	2 677	1 846	1 896
		Admis	200	250	310	270	270	570	410
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Interne (3)	Postes		50	65	70	70	70	70
		Présents		2 741	1 817	1 585	1 722	1 463	1 246
		Admis		50	65	70	70	70	70
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'éducation nationale (1)	Externes (2)	Postes	50	50	90	160	170	210	210
		Présents	524	395	529	488	454	273	257
		Admis	50	50	90	160	170	180	173
		Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	85,7	82,4
	Interne (3)	Postes		15	21	40	40	50	50
		Présents		58	87	184	172	105	74
		Admis		15	21	40	39	50	50
		Taux de couverture (%)		100,0	100,0	100,0	97,5	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	365	486	540	550	900	740	
	Présents	5 414	6 847	5 643	4 925	5 025	3 687	3 473	
	Admis	250	365	486	540	549	870	703	
	Taux de couverture (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	99,8	96,7	95,0	
Recrutements réservés	Postes			155					
	Présents			134					
	Admis			62					
	Taux de couverture (%)			40,0					

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

RERS 2024, DEPP

1. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation-psychologues ne concernaient que le second degré; les psychologues du premier degré avaient le statut des professeurs des écoles.

2. Y compris le troisième concours.

3. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

En 2023, l'offre de postes aux concours de personnels ASS est supérieure à celle de 2022. Ainsi, 2 325 sont offerts aux concours externes et 1 994 aux concours internes (1). Globalement, 84% des postes sont destinés à la filière administrative. Le taux de candidature reste élevé dans chacune des voies de recrutement de la filière administrative (en moyenne supérieur à 5 présents pour un poste) alors que le nombre de présents continue de baisser entre 2022 et 2023. Les faibles ratios de présents par poste dans certains concours de la filière sociale et de santé illustrent des difficultés persistantes de recrutement. Le concours de médecin reste peu attractif, avec 0,4 présent pour un poste, et un taux de couverture des postes de 44%. Le concours interne d'assistant de service social conserve un faible taux de candidature.

Aux concours de personnels des bibliothèques, les postes ouverts sont plus nombreux qu'en 2022, aux

concours externes (64) comme internes (38) (2). Le taux de candidature baisse entre 2022 et 2023. Pour autant, avec respectivement 25,7 et 18,4 candidats présents pour un poste aux concours externes et internes, tous les postes sont pourvus.

Aux concours de personnels ITRF, le nombre de postes augmente entre 2022 et 2023 avec 1 346 postes ouverts aux concours externes et 1 060 aux concours internes (3). Globalement, 58% des postes sont offerts pour les catégories B et C (technicien, adjoint technique). Le nombre de présents repart à la hausse dans la voie externe tandis que la baisse se poursuit dans la voie interne. Le taux de candidature moyen est comparable dans chacune des voies de recrutement. Ces taux sont plus faibles pour les concours de catégories B et C. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 45% des postes offerts et 49% des admis.

Précisions

Présents – Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis – Candidats admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS), concours de recrutement de personnels des bibliothèques, concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), taux de candidature, taux de couverture – Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- DEPP, 2024, *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2023-2024*. À paraître.

Source

DEPP, bases de données sur les concours.
DGRH (ITRF).

1 Concours de personnels ASS, session 2023

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Attaché d'administration (1)						160	2 421	15,1	160	100,0
Secrétaire administratif de classe normale (2)	927	5 164	5,6	927	100,0	818	6 814	8,3	818	100,0
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	97	307	3,2	78	80,4	144	962	6,7	132	91,7
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	688	4 977	7,2	688	100,0	795	4 114	5,2	795	100,0
Total filière administrative	1 712	10 448	6,1	1 693	98,9	1 917	14 311	7,5	1 905	99,4
Évolution 2022/2023 (7)	21,5	-24,5	-3,7	20,5	-0,8	35,3	-0,5	-2,7	34,4	-0,6
Médecin (4)	27	12	0,4	12	44,4					
Conseiller technique de service social (5)						23	81	3,5	23	100,0
Assistant de service social	104	292	2,8	81	77,9	54	10	0,2	7	13,0
Infirmier (6)	482	1 609	3,3	435	90,2					
Total filière sociale et de santé	613	1 913	3,1	528	86,1	77	91	1,2	30	39,0
Évolution 2022/2023 (7)	10,5	-5,4	-0,5	18,9	6,1	1,3	-10,8	-0,1	-11,8	-5,7
Total	2 325	12 361	5,3	2 221	95,5	1 994	14 402	7,2	1 935	97,0
Évolution 2022/2023 (7)	18,4	-22,0	-2,8	20,1	1,4	33,6	-0,6	-2,5	33,4	-0,2

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
2. Depuis la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
3. Y compris administration centrale.
4. Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
5. Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
6. Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
7. Évolution en % pour les effectifs; en points pour les taux.

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2023

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Conservateur (1) (2)	14	247	17,6	14	100,0	11	73	6,6	11	100,0
Bibliothécaire (1)	14	479	34,2	14	100,0	5	228	45,6	5	100,0
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	19	598	31,5	19	100,0	13	305	23,5	13	100,0
Magasinier principal des bibliothèques	17	318	18,7	17	100,0	9	92	10,2	9	100,0
Total	64	1 642	25,7	64	100,0	38	698	18,4	38	100,0
Évolution 2022/2023 (3)	42,2	12,9	-6,6	42,2	0,0	46,2	13,7	-5,2	58,3	7,7

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Le concours externe spécial est pris en compte.
2. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
3. Évolution en % pour les effectifs; en points pour les taux.

Note : les concours externe et interne de bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure ne sont pas organisés à la session 2023, contrairement à 2022, et inversement pour ceux de magasinier principal des bibliothèques.

3 Concours de personnels ITRF, session 2023

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	76	686	9,0	54	71,1	69	796	11,5	59	85,5
Ingénieur d'études	338	4 758	14,1	239	70,7	189	2 670	14,1	139	73,5
Assistant ingénieur	175	1 832	10,5	131	74,9	175	4 300	24,6	137	78,3
Technicien	457	1 885	4,1	370	81,0	378	2 213	5,9	356	94,2
Adjoint technique	300	820	2,7	234	78,0	249	1 011	4,1	192	77,1
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la Terre et de l'environnement	144	555	3,9	120	83,3	68	162	2,4	53	77,9
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	133	414	3,1	104	78,2	66	130	2,0	46	69,7
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	73	266	3,6	47	64,4	10	30	3,0	10	100,0
D : sciences humaines et sociales	5	53	10,6	4	80,0	5	27	5,4	4	80,0
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	238	1 790	7,5	158	66,4	105	885	8,4	80	76,2
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	77	996	12,9	60	77,9	59	305	5,2	46	78,0
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	173	441	2,5	113	65,3	176	583	3,3	136	77,3
J : gestion et pilotage	503	5 466	10,9	422	83,9	571	8 868	15,5	508	89,0
Total	1 346	9 981	7,4	1 028	76,4	1 060	10 990	10,4	883	83,3
Évolution 2022/2023 (1)	5,7	1,3	-0,3	9,4	2,6	0,7	-1,1	-0,2	-4,0	-4,1

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs; en points pour les taux.